NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.14
8 octobre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 14e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le lundi 30 septembre 1991, à 10 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)

puis : M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie)
(Vice-Président)

Allocution de M. Miguel Trovoada, Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe

Déclaration du Président

Allocution de M. Léonid Kravchuk, Président du Verkhovna Rada de l'Ukraine

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

91-61284 0230L (F)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Diria (République-Unie de Tanzanie)
M. Moussa (Egypte)
M. Kanju (Pakistan)
M. Skubiszewski (Pologne)

La séance est ouverte à 10 h 5.

ALLOCUTION DE M. MIGUEL TROVOADA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SAO TOME-ET-PRINCIPE

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Ce matin l'Assemblée va entendre une allocution du Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

M. Miguel Trovoada, Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies, au Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, S. E. M. Miguel Trovoada, et de l'inviter à prendre la parole à l'Assemblée.

Le Président TROVOADA : En prenant la parole au cours de cette quarante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'aimerais tout d'abord faire part aux membres de l'Assemblée des sentiments de respect et de très haute considération qui animent le peuple santoméen à l'égard de cette noble organisation, dont l'action témoigne de l'importance de son rôle dans la quête de l'entente entre les peuples pour la sauvergarde de la paix entre les nations.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser toutes mes félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale et de vous souhaiter par la même occasion pleine réussite dans la conduite de ses travaux. Ma délégation est persuadée que l'expérience et les hautes qualités qui sont les vôtres en sont le gage le plus sûr. Au-delà de votre personnalité, ce choix est également l'expression de la reconnaissance par notre communauté du rôle croissant que votre pays, l'Arabie saoudite, ne cesse de jouer, aussi bien au Moyen-Orient que sur la scène internationale.

Je me tourne maintenant vers vous, Monsieur le Secrétaire général, pour vous transmettre les hommages du peuple de Sao Tomé-et-Principe, et vous dire combien grandes sont l'admiration et l'estime que nous vous portons pour l'oeuvre que vous avez accomplie pendant 10 ans à la tête de la plus vaste et de la plus prestigieuse des organisations internationales. Vous avez su mener cette barque fragile avec persistance, courage et fermeté vers des rivages moins hasardeux en évitant, avec la sagesse et le doigté que tout un chacun s'accorde à vous reconnaître, les écueils qui jalonnaient sa route. Nous vous en sommes reconnaissants.

Nous nous réjouissons particulièrement du retour dans notre communauté des trois Républiques baltes qui ont ainsi, dans un acte de justice, réintégré leur droit. Nos félicitations les plus chaleureuses vont également aux Iles Marshall et à la Micronésie. Nous saluons les deux Etats du peuple coréen ici présents, en souhaitant que cette enceinte leur offre un cadre et une occasion supplémentaire de dialogue et de concertation pouvant entraîner des progrès rapides dans leur démarche convergente vers la réunification de la patrie. En effet, nous attachons beaucoup de prix au dialogue et à la concertation comme instruments privilégiés de la quête de la paix aussi bien à l'intérieur des Etats que dans les relations entre eux.

Le Président Trovoada

C'est ainsi que nous nous réjouissons énormément à l'idée de voir s'élargir davantage l'espace de la paix dans le monde, que ce soit au niveau national - et là nous ne pouvons nous empêcher de rendre une fois de plus un vibrant hommage au courage et à la sagesse dont ont fait preuve nos frères angolais en négociant et en signant un accord de paix - où que ce soit au niveau régional - et là nous nous rapportons à la prochaine conférence internationale sur le Moyen-Orient, où nous espérons voir triompher les droits nationaux et les intérêts légitimes de tous les Etats et de tous les peuples concernés, y compris, bien entendu, l'Etat d'Israël et le peuple palestinien.

Puisse l'esprit de paix inspirer les parties encore en conflit, au Mozambique comme au Cambodge, en Yougoslavie comme au Libéria, en El Salvador comme au Soudan!

Nous saluons la réalisation, prochainement, d'un référendum au Sahara occidental, au cours duquel le peuple sahraoui aura la possibilité de s'exprimer librement sur son avenir politique. Nous regrettons profondément que cette possibilité n'ait pas encore été donnée au peuple du Timor oriental, passé sans transition d'un statut de colonisé à celui d'occupé, à la suite d'une invasion étrangère. Nous espérons que la communauté internationale, qui a su promptement réagir au Koweït pour rétablir le droit, saura trouver une formule qui puisse permettre au peuple maubère l'exercice de son droit sacré à l'autodétermination.

Toujours dans le contexte de la réduction des foyers de tension à l'intérieur des frontières nationales, nous ne saurions passer sous silence l'évolution positive de la situation en Afrique du Sud. Depuis un certain temps, ce pays connaît des changements considérables en ce qui concerne sa politique d'apartheid. Les principaux piliers de cet aberrant système ont été démantelés et là aussi la dynamique de la négociation semble l'emporter sur la logique destructrice des confrontations violentes. Nous félicitons toutes les parties engagées dans ce nouveau processus et les encourageons vivement à poursuivre dans la voie du dialogue en vue d'aboutir à la définition d'un cadre institutionnel capable de garantir la coexistence nationale pacifique. Notre souhait le plus cher est de voir cette grande nation africaine occuper bientôt la place de choix qui doit être la sienne au sein de l'OUA et qui demeurera vide aussi longtemps qu'elle ne se sera pas totalement dépouillée de certaines séquelles aux allures de discrimination raciale, qui l'empêchent de

Le Président Trovoada

proclamer l'égalité des citoyens devant la loi, avec toutes les conséquences que cela comporte.

La tendance générale à l'extinction des foyers de tension dans le monde cadre parfaitement avec le contexte de la détente universelle qui n'a fait que s'affirmer au cours des dernières années, donnant à l'humanité de nouvelles raisons d'espérer. Des conflits qui surgissent par-ci, par-là, et qui partent de certaines spécificités locales, ne nous semblent pas de nature à pouvoir contrarier d'une façon durable l'esprit de détente qui domine les relations entre les grands pays. C'est ainsi que nous assistons à des mouvements de démantèlement d'un certain nombre d'armes conventionnelles et nucléaires ainsi que d'autres moyens de destruction massive, ce qui, d'un côté, est très rassurant, et, de l'autre, nous permet de rêver aux extraordinaires progrès qui pourraient être accomplis dans le domaine du développement économique, scientifique et humain si une partie des ressources qui y étaient destinées pouvaient être affectées aux besoins des pays les moins avancés. Mais pour cela il faudrait peut-être une plus grande conscience de la communauté d'intérêts qui lie les pays riches aux pays pauvres face au destin commun qui semble être inexorablement le leur.

Monsieur le Secrétaire général, au moment où nous vous voyons, à notre grand regret, quitter vos fonctions, vous nous livrez, avec cette droiture qui est l'apanage des esprits vraiment libres, vos réflexions sur l'état du continent africain, au terme du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, approuvé en janvier 1986. Vous brossez avec objectivité un tableau qui, avouons-le, est loin d'être réjouissant. C'est en effet un constat d'échec. D'ailleurs, comment aurait-il pu en être autrement, alors que les inégalités des termes de l'échange au détriment des pays africains ne font que rendre de plus en plus inutiles les efforts de diversification et d'augmentation de la production que certains d'entre eux ont courageusement entrepris? Comment aurait-il pu en être autrement, alors que le flux financier, dû notamment au service de la dette, connaît l'inversion que l'on sait de l'Afrique vers l'extérieur du continent? C'est vrai, suivant cette logique, l'Afrique continuera de s'appauvrir. S'agit-il donc d'une fatalité? Franchement, nous ne le croyons pas.

Le Président Trovoada

L'Afrique, d'autres l'ont dit avant nous, d'autres le diront mieux que nous, recèle de potentialités naturelles et humaines pour pouvoir s'en sortir. Mais encore faudrait-il que certains paramètres, tels que justice et solidarité, intègrent la dimension économique des relations internationales. Encore faudrait-il que les intérêts conjoncturels des Etats qui ne sont que des intérêts d'un jour cèdent le pas devant les intérêts permanents des peuples qui, eux, sont les intérêts de toujours.

Justice et solidarité, voilà deux mots véritables clefs de voute de cette paix si enviée et si souhaitée dont nous venons de parler, et sans laquelle rien de durable ne saurait être conçu et bâti. Justice, car la misère, contrairement à la richesse, a un seuil de tolérance. Si les inégalités poussent les hommes à l'extrême limite du supportable, l'explosion sociale devient inévitable et personnne ne peut prévoir les conséquences de la révolte d'un peuple déchaîné lorsqu'il n'a plus rien à perdre parce qu'il n'a plus rien à défendre. Et dans ce chapitre des inégalités économiques et de l'injustice sociale, ce qui est vrai pour un pays l'est également pour un continent.

En effet, il nous semble difficile, avec tous les moyens de communication et d'échange qui existent de nos jours et continuent de se développer à un rythme accéléré, disais-je, d'imaginer dans la communauté des nations la coexistence pacifique entre quelques oasis de prospérité et d'opulence dans un vaste désert de misère à chaque instant plus criante. Dans ces conditions, il se profile quelque part à l'horizon un danger qu'il faut absolument prévenir.

La parade, à notre avis, se trouve dans la solidarité. Non pas la solidarité philanthropique qui obéit uniquement aux élans du coeur et qui se mélange et se confond avec la charité, mais la solidarité fondée sur les raisons de la raison. Elle seule pourra nous sauver. Ne pas le reconnaître c'est faire comme l'autruche, et il ne sert à rien de se voiler la face car la réalité est têtue.

Le danger qui peut nous tomber du ciel, qu'il s'agisse de la couche d'ozone ou d'un nuage de Tchernobyl, ne choisit pas les hommes ni les pays. Lorsque l'indien de la lointaine forêt amazonienne abat un arbre, lorsqu'un paysan africain brûle ses champs pour préparer ses cultures, quelque part à

Le Président Trovoada

des milliers de kilomètres on respire moins bien. D'où la grande croisade en faveur de la préservation de la nature et la défense de l'environnement à laquelle nous adhérons avec enthousiasme.

Nous nous félicitons donc de l'initiative de la tenue d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévue l'année prochaine au Brésil. Environnement et développement, nous voilà sur la bonne voie en direction de cette prise de conscience indispensable à la conception, programmation et mise en route des mécanismes tendant à la matérialisation d'une solidarité plus agissante entre les pays riches du Nord et les pays pauvres du Sud. En effet, tant que nos populations n'auront pas à leur portée d'autres sources que le bois pour faire cuire leurs nourritures et bâtir leurs maisons, tant qu'elles n'auront pas accès à des techniques agricoles moins archaïques, n'ayons pas d'illusions, les arbres continueront à tomber et les champs à brûler.

Notre crainte c'est que dans le développement de cette solidarité rationnelle, l'Afrique ne soit encore une fois oubliée. La marginalisation systématique de notre continent a conduit certaines personnes à développer des conceptions philosophiques à l'accent pessimiste que nous considérons négatives.

Sao Tomé-et-Principe est un tout petit pays, oublié parmi les oubliés. Petit par la taille géographique et démographique, mais grand par la volonté de réussir, tout en essayant, sous la contrainte de ses énormes limites en ressources financières naturelles et humaines, de fournir les efforts nécessaires et de s'imposer les sacrifices que cela exige.

Certes, la petitesse et l'absence de ressources importantes constituent un gros handicap, car nous n'avons pas de quoi attirer l'attention des décideurs de ce monde. Et pourtant, cela aurait pu être un avantage, car la coopération avec Sao Tomé-et-Principe est à la portée de n'importe quel pays développé. Une aide, aussi insignifiante soit-elle, représente déjà quelque chose pour un petit pays. Une réalisation au coût dérisoire pour d'autres peut avoir un impact positif direct et substantiel dans les conditions d'existence de la population santoméenne.

Ces effets peuvent être immédiats et visibles à l'oeil nu. Mais alors, peut-on se demander, pour quelle raison ce petit pays se trouve-t-il encore

Le Président Trovoada

dans la situation qui aujourd'hui est la sienne. Les raisons sont en général suffisamment connues de tous et vous-même, Monsieur le Secrétaire général, vous en avez souligné quelques-unes. Il y en a qui nous sont directement ou indirectement imputables et d'autres pas.

Pour ce qui est des premières, nous avons réagi en livrant un combat victorieux contre un régime monolithique, réducteur des libertés individuelles et porteur des tares totalitaires, au mépris des valeurs de l'homme et du respect de ses droits fondamentaux.

Notre victoire s'est traduite au bout d'une lutte difficile et persistante, mais pacifique, par l'instauration d'un régime démocratique et pluraliste à Sao Tomé-et-Principe. Que ce soit à l'occasion de la ratification de la constitution démocratique par référendum populaire, le 22 août 1990, que ce soit lors des élections législatives du 20 janvier 1991 et présidentielles du 3 mars de la même année, le peuple santoméen a choisi, avec détermination, le changement dans l'ordre et la dignité. C'est vrai, la transition démocratique chez nous a été réussie pacifiquement, et le peuple a fait preuve d'un sens élevé du civisme et les institutions issues du nouveau cadre juridico-constitutionnel ont été installées et fonctionnent sans accrocs.

Le multipartisme qui meuble désormais notre paysage politique national commence à pénétrer dans nos moeurs. Les anciens dirigeants maintiennent leur présence, place et droit dans la société et la petite famille santoméenne pourrait se réconcilier définitivement avec ses traditions de joie, de fraternité, de gentillesse et de tranquillité si la situation économique et financière du pays n'était pas aussi catastrophique. Pour essayer d'y remédier, le nouveau régime démocratique a repris des négociations avec les insitutions de Bretton Woods, dans le but de relancer le programme d'ajustement structurel qui avait été suspendu à cause du non-respect par l'ancien régime des engagements qu'il avait pris. Un train de mesures adoptées en mai dernier en vue de réduire les distortions macroéconomiques n'ayant pas porté les fruits escomptés, un nouvel ensemble de mesures plus contraignantes vient d'être appliqué.

Le Gouvernemement a ainsi fait preuve de sa détermination de s'attaquer aux vrais problèmes et de sa volonté de collaborer avec les institutions financières internationales et la communauté internationale dans son ensemble.

Le Président Trovoada

Quant au peuple de Sao Tomé-et-Principe, dont le pouvoir d'achat se réduit d'année en année comme une peau de chagrin, il a énormément de mal a supporté l'impact du choc provoqué par deux dévaluations de 22,5 % et 40 % en l'espace de trois mois et demi, une augmentation de 275 % du prix du carburant et une réduction de deux tiers du déficit budgétaire d'une année sur l'autre, tout cela dans un cadre de vérité des prix, propre à l'économie de marché.

Le Président Trovoada

Nous savons qu'une politique de grande rigueur dans la gestion économique et financière du pays doit être poursuivie et, pour cela, certaines mesures d'assainissement sont indispensables. Mais nous savons aussi que, sans un effort soutenu dans le secteur productif de l'économie, il n'y a pas d'équilibre qui tienne.

C'est pourquoi nous lançons du haut de cette tribune un appel aussi vibrant que solennel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne les efforts et les sacrifices du peuple de Sao Tomé-et-Principe dans sa lutte, ô combien inégale, contre la pauvreté, les souffrances et la misère. Il s'agit du soutien dans l'étude et le financement de petits projets dans le domaine des infrastructures et de la production; soutien dans la formation de cadres nationaux, sans quoi il est difficile d'assurer le développement; soutien immédiat dans la création des conditions pour atténuer les conséquences sociales de l'ajustement structurel excessivement pénibles pour certaines couches de la population, tout particulièrement les femmes, les enfants et les vieillards.

Il y a 30 ans, j'étais venu ici à l'ONU en tant que dirigeant nationaliste et en qualité de pétitionnaire, j'ai été admis à exposer devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale la situation du peuple santoméen qui croupissait alors sous le joug colonial depuis cinq siècles.

En 1975, année de l'accession de mon pays à l'indépendance et de son admission comme Etat Membre de l'ONU, j'ai eu l'insigne privilège, en tant que chef de gouvernement, de remercier du haut de cette même tribune la communauté des nations pour le soutien apporté à notre lutte de libération et de lui demander par la même occasion son concours généreux pour les tâches de la reconstruction nationale que nous allions entreprendre.

Aujourd'hui, j'ai le redoutable honneur de revenir ici, en qualité de premier chef d'Etat démocratiquement élu dans mon pays, plaider pour un soutien à la démocratie et aux valeurs des droits de l'homme auxquelles nous croyons profondément.

La démocratie que nous avons librement choisie et installée est encore fragile et les structures de l'Etat de droit trop embryonnaires. Il faut les soutenir, aider à leur consolidation. Le seul danger qui les guette en ce moment, et il est de taille, est la situation économique et financière du pays

Le Président Trovoada

et son incapacité à faire face, par ses propres moyens, à l'extrême pauvreté de la population. Si nous n'arrivons pas à remonter la pente, et cela n'est possible qu'avec le concours de la communauté internationale, nous craignons que les acquis démocratiques à Sao Tomé-et-Principe ne soient remis en cause.

Ce serait catastrophique pour notre peuple, mais aussi pour d'autres peuples, si les troubles qui ailleurs éclatent en faveur de la démocratie et de la liberté venaient à se produire à Sao Tomé-et-Principe, contre la démocratie. Nous gardons espoir qu'il n'en sera rien car nous sommes persuadés que nous, pays épris de liberté, de paix et de justice, ne permettrons pas que la faim puisse tuer l'espérance.

M. Miguel Trovoada, Président de Sao Tomé-et-Principe, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : A 10 heures ce matin, les délégations suivantes étaient présentes dans la salle de l'Assemblée générale : Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Bahreïn, Bélarus, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Canada, Chine, Egypte, Emirats arabes unis, Etats-Unis, Gabon, Guinée équatoriale, Grèce, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Liechtenstein, Lituanie, Malawi, Namibie, Népal, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Yougoslavie, Zaïre et Zimbabwe. Je tiens à les en remercier.

Je précise que vendredi, j'ai oublié d'annoncer que le Burundi, le Ghana et l'Oman étaient présents à 10 h 5.

Il est important d'être ponctuel si nous voulons achever nos travaux dans les délais prévus, ce qui est, j'en suis sûr, le souhait de tous.

ALLOCUTION DE M. LEONID KRAVCHUK, PRESIDENT DU VERKHOVNA RADA DE L'UKRAINE

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président du Verkhovna Rada, de l'Ukraine, S. E. M. Léonid Kravchuk.

M. Léonid Kravchuk, Président du Verkhovna Rada, de l'Ukraine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président du Verkhovna Rada, de l'Ukraine, S. E. M. Léonid Kravchuk, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT KRAVCHUK (parle en ukrainien; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale. Seuls les diplomates les plus éminents peuvent avoir cet honneur qui leur est conféré une fois dans leur existence et pour un an seulement. Cependant, aujourd'hui, il peut se produire en une seule année des événements historiques qui, dans le passé, se seraient échelonnés sur plusieurs dizaines d'années. La proclamation par notre

Le Président Kravchuk

parlement de l'indépendance de l'Ukraine et la création d'un Etat ukrainien indépendant ont été l'aboutissement d'aspirations très anciennes du peuple ukrainien. Le 24 août 1991 a été un tournant qui a ouvert une ère nouvelle dans l'histoire de l'Ukraine.

Les Ukrainiens restent reconnaissants à votre prédécesseur, M. Guido de Marco, de Malte, qui a dirigé avec tant de savoir-faire les travaux de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. En août dernier, il est venu en visite officielle à Kiev et a été le premier dignitaire étranger à se féliciter de la proclamation de l'indépendance ukrainienne. Nous voyons là le symbole de la participation directe de l'Organisation des Nations Unies au processus incoercible de libération qui a changé la face du monde dans la deuxième moitié de ce siècle.

Je me joins à ceux qui se sont félicités de l'admission dans la grande famille des Nations Unies de trois anciennes républiques soviétiques : la Lettonie, la Lituanie et l'Estonie. Je suis convaincu que leurs politiques étrangères indépendantes au sein des Nations Unies serviront vigoureusement et efficacement la promotion de leurs propres intérêts et de ceux de la communauté internationale. J'espère que nous pourrons bientôt souhaiter également la bienvenue à d'autres républiques de l'ancienne Union, qui pourraient vouloir devenir membres des Nations Unies.

Je voudrais également ajouter notre voix aux félicitations adressées à la République démocratique populaire de Corée, à la République de Corée, aux Etats fédérés de Micronésie et à la République des Iles Marshall.

Ainsi, Monsieur le Président, vous présidez une session à laquelle participent un nombre record d'Etats Membres : presque tous les pays du monde sont représentés aujourd'hui dans cette salle. Force est de noter toutes les choses qui font que cette session est différente de la première session de l'Assemblée générale, qui réunissait les représentants des 51 membres fondateurs, dont l'Ukraine.

Cependant, la teneur des délibérations de l'Assemblée fait apparaître qu'en 1991, tout comme en 1945, les représentants des gouvernements sont venus au siège de l'ONU poussés par les aspirations de leurs peuples à la paix et au développement, à la sécurité et à la coopération, aux droits de l'homme et à la justice. Les représentants des différents Etats auprès des Nations Unies

Le Président Kravchuk

partagent un souci commun pour l'avenir de l'humanité, enraciné dans les préoccupations que chacun éprouve pour l'avenir de son propre peuple, de sa propre famille et de ses propres enfants. Les enfants ukrainiens affectés par le désastre de Tchernobyl ont été accueillis par des familles françaises, allemandes, américaines et australiennes, cubaines et finlandaises, canadiennes, israéliennes et d'autres pays. Ainsi, étant ici aujourd'hui au nom d'une Ukraine reconnaissante, je peux parler avec confiance d'un triomphe des nobles idéaux humains consacrés dans les buts et principes des Nations Unies. C'est une source d'espoir pour les gens.

Les affamés de l'Afrique frappée par la sécheresse, ceux qui souffrent et fuient des zones de conflit militaire, racial ou ethnique, les malades qui fuient les territoires affectés par l'explosion de Tchernobyl, tous se tournent vers les Nations Unies, les yeux remplis d'espoir et une prière dans leur coeur. La récente conférence d'annonce des contributions des Nations Unies et les mesures parrainées par celles-ci pour aider les victimes d'autres catastrophes prouvent que l'espoir placé en elles dans le monde entier n'est pas sans fondement. Ceci est particulièrement vrai à un moment où l'Organisation, et c'est logique, assume un rôle plus grand en tant que centre universel de coordination des objectifs et de l'action des Etats : à un moment de revitalisation des Nations Unies.

Laissant derrière nous l'âge des affrontements idéologiques amers, nous pouvons enfin nous passer de la course aux armements qui a été une telle source de gaspillage et, d'un point de vue historique, ruineuse pour l'humanité.

La mise en oeuvre du Traité soviéto-américain sur les forces nucléaires de moyenne portée, la signature du Traité sur la réduction de 30 % des armes offensives stratégiques, le Traité sur les forces conventionnelles en Europe et les progres considérables dans la rédaction d'une convention internationale sur l'interdiction et l'élimination complètes des armes nucléaires sont des événements clefs de l'histoire récente, dont nous nous félicitons et que nous ferons de notre mieux pour promouvoir.

Le Président Kravchuk

Rabindranath Tagore, l'illustre penseur indien, a dit que la seule façon de se rapprocher du futur était de s'avancer vers lui. La dernière proposition du Président Bush, appuyée par les dirigeants des autres puissances nucléaires, et relative à des coupures énergiques dans les armes nucléaires à courte portée, est un pas important vers un avenir plus sûr. Toutes les initiatives destinées à réduire la menace nucléaire sont accueillies de tout coeur par l'Ukraine.

Nous pensons que les Nations Unies devraient aider à étendre la portée des réductions encourageantes dans les capacités militaires à tous les types d'armes et à toutes les régions et pays du monde, ce qui deviendrait alors un processus universel. De cette façon, tous les pays pourraient assumer leur part de responsabilité dans les affaires mondiales, et les Nations Unies peuvent éveiller l'attention de chaque pays sur sa responsabilité. Car chaque pays du monde a le devoir sacré de contribuer au renforcement de la sécurité internationale par le désarmement, par la stricte adhésion aux buts et principes de la Charte et par le respect fidèle des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Pour sa part, l'Ukraine aimerait s'impliquer directement dans le processus de négociations sur le désarmement. Je crois qu'elle a une contribution significative à apporter au règlement de ces problèmes.

La communauté mondiale ne doit pas perdre de nouvelles occasions qui se présentent aujourd'hui. La non-prolifération des armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et des missiles de combat, ainsi que de la technologie des missiles est devenue particulièrement pertinente. L'Ukraine est heureuse que la France, la Chine et l'Afrique du Sud aient déclaré leur intention d'adhérer au Traité sur la non-prolifération. On s'approche d'une situation où l'intention d'un Etat de ne pas adhérer au Traité serait considérée comme contraire aux intérêts communs de l'humanité.

Quelle est la politique de l'Ukraine à cet égard? Comme l'Assemblée le sait, certains systèmes d'armes nucléaires sont actuellement déployés sur le territoire ukrainien. Notre politique est que ces armes nucléaires ne sont stationnées que temporairement en Ukraine. L'élimination de ces systèmes et des composantes de leur déploiement n'est qu'une question de temps. L'année dernière, notre parlement a proclamé solennellement l'intention de l'Ukraine

de s'abstenir de participer dans l'avenir aux blocs militaires et de se conformer aux trois principes non nucléaires, à savoir ne pas accepter, fabriquer ni acquérir d'armes nucléaires. Le secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique a été informé du fait que nous consentons à placer toutes les installations nucléaires en territoire ukrainien sous le contrôle de l'Agence. L'Ukraine ne cherche pas à posséder d'armes nucléaires. Elle a l'intention de devenir partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en qualité d'Etat non nucléaire. Cette intention est conforme aux efforts internationaux destinés à réduire et à détruire les stocks nucléaires dans le monde entier. En adoptant cette position, l'Ukraine souhaite encourager le désarmement et une confiance accrue entre les nations.

Qu'il me soit permis également de saisir cette occasion pour déclarer officiellement, en réponse à l'appel lancé par l'Assemblée générale, que l'Ukraine ne fabrique pas d'armes chimiques, qu'elle n'en a pas sur son territoire et qu'elle conservera son statut d'Etat exempt d'armes chimiques. L'Ukraine est heureuse que l'Assemblée générale ait demandé aux Etats de devenir parties originales à la future convention sur cette question.

Au nom de l'Ukraine, dont le peuple a souffert des effets désastreux de la tragédie de Tchernobyl, ainsi qu'en mon propre nom, je demande instamment aux gouvernements, en particulier à ceux des puissances nucléaires, de faire enfin preuve de la volonté politique de prendre des mesures immédiates pour qu'il soit mis fin à jamais aux essais nucléaires. Je suis certain qu'une action concertée sera enfin en mesure d'amener la paix aux entrailles épuisées du sol au-dessous des sites d'essai au Nevada, à Mururoa et à Novaya Zemlya, et partout où des explosions nucléaires pourraient encore ébranler la terre. Il est temps pour nous de mener à bonne fin l'initiative de nos éminents prédécesseurs qui ont proscrit les essais nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique, dans l'atmosphère et sous l'eau dès 1963. Nous pouvons et devons le faire. Les événements du Golfe ont montré que le pouvoir des Nations Unies d'établir et de restaurer la paix peut prévaloir sur tout agresseur, sans l'appui d'explosions nucléaires.

Au lieu de continuer à gaspiller dangereusement leurs ressources pour des arsenaux terrifiants de destruction massive, les nations du monde doivent

Le Président Kravchuk

s'unir pour régler les conflits régionaux existants, qu'on a parfois tendance à considérer comme les maladies chroniques de la seconde moitié du XXe siècle. Nous nous félicitons de l'engagement actif des Nations Unies dans la recherche de solutions pacifiques au Moyen-Orient et dans le lancement du processus d'un règlement négocié au Cambodge et à Chypre. Nous saluons les efforts des Nations Unies pour trouver une solution pacifique au Sahara occidental. La résolution 713 (1991) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité la semaine dernière, a tracé une voie pacifique vers le règlement des problèmes qui divisent les peuples de Yougoslavie.

L'Organisation et son Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, n'ont épargné aucun effort pour rechercher un règlement pacifique en Afghanistan sur la base du consensus international reflété dans la résolution pertinente de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Si tous ceux qui peuvent influer sur les événements dans ce pays devaient donner leur appui le plus sérieux aux efforts d'établissement de la paix de la communauté mondiale, les missiles cesseraient de s'abattre sur le sol afghan et les civils de ce pays cesseraient d'être terrorisés par le feu des mitrailleuses.

Alors que nous parlons des souffrances infligées à des populations civiles, un parallèle historique vient immédiatement à l'esprit. Il y a exactement un demi-siècle, le 30 septembre 1941, les haut-parleurs ont retenti sans arrêt pendant 48 heures dans la capitale ukrainienne en beuglant de la musique dans une cynique tentative pour couvrir le son des armes automatiques, pendant que les troupes nazies mitraillaient avec lassitude les femmes, enfants et vieillards juifs qui restaient à Kiev. Ils ont été les premiers à être enterrés dans les fosses communes de Babi Yar. Près de 200 000 autres Juifs, Ukrainiens, Russes et gitans ont partagé leur sort sous l'occupation. Par souvenir compatissant, nous rendons hommage à toutes ces victimes innocentes, sans distinction. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus accepter les approches idéologiques de l'ancien régime de notre pays, qui a souvent fini par négliger les droits individuels ainsi que les droits de peuples entiers. Nous ne pouvons rien accepter de moins que l'entière vérité au sujet de la tragédie de Babi Yar, où les Juifs ont été les plus fréquentes victimes des exécutions massives. La commémoration internationale des victimes de la tragédie de Babi Yar, qui a eu lieu cette semaine dans la ville de Kiev, nous

La Président Kravchuk

rappelle encore une fois notre devoir de nous assurer que le génocide ne se produira plus jamais sur la Terre.

J'aimerais souligner qu'aujourd'hui l'Ukraine a changé plus que son nom sur sa plaque d'identification dans la salle de l'Assemblée générale. Elle a opéré des changements fondamentaux dans son attitude face aux chapitres tragiques de son histoire et dans sa position à l'égard d'un grand nombre de questions mondiales. Ainsi, par exemple, il aurait été impossible pour l'Ukraine indépendante d'appuyer, et encore moins de parrainer, la résolution assimilant le sionisme au racisme - résolution issue d'un affrontement idéologique amer entre les nations du monde. Il est temps que les Nations Unies se débarrassent de ce fardeau du passé.

Dans les nouvelles circonstances, une priorité absolue devrait être accordée à la consolidation et à une meilleure utilisation du potentiel des Nations Unies pour ce qui est de l'établissement de la paix et à une amélioration complète de ses formes et fonctions organisationnelles.

Je crois que les récents événements font ressortir la nécessité d'instaurer au titre du Chapitre VII de la Charte un mécanisme efficace pour répondre rapidement aux actes d'agression ou aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Le Président Kravchuk

En même temps, il existe un besoin croissant de mesures préventives et de mécanismes de prévention des conflits internationaux. Cela exigerait aussi un système des Nations Unies fiable pour l'identification rapide et opportune de sources potentielles de tension internationale.

Le monde change. L'ONU change au même rythme, sans jamais perdre le fil des événements historiques. Alors que l'Organisation approche de son cinquantième anniversaire, nous serions heureux que des efforts soient déployés pour l'adapter aux nouvelles réalités internationales. Ainsi, cela pourrait signifier la création d'un conseil de sécurité écologique, qui remplacerait éventuellement certains organismes devenus caducs. Le temps est également venu de supprimer de la Charte des Nations Unies des anachronismes comme la mention d'"Etat ennemi".

L'expérience montre que l'adoption de mesures opportunes pour s'adapter aux nouvelles réalités accroît l'efficacité d'une organisation. A notre avis, la meilleure façon de renforcer l'efficacité de l'ONU serait d'utiliser au maximum le potentiel de la Charte pour consolider la sécurité et mettre au point une coopération internationale globale.

Nous ne doutons aucunement que le référendum national du 1er décembre prochain ratifiera la décision parlementaire de proclamer l'indépendance de l'Etat d'Ukraine. Notre peuple le fera en raison de son profond désir d'empêcher le triste passé de se reproduire, de devenir le maître de sa propre patrie et d'assurer la paix et la stabilité dans sa société. L'Ukraine démocratique rendra justice aux millions de victimes de la famine et de la terreur sous le régime stalinien en faisant en sorte que l'oppression sociale et nationale ainsi que les atteintes à la dignité humaine ne se reproduisent jamais.

L'Ukraine indépendante chérira la mémoire des centaines de milliers de ses citoyens qui ont été poussés sur les chemins douloureux de l'exil parce qu'ils étaient accusés de nourrir des sentiments nationalistes. Plus jamais ses citoyens - Ukrainiens, Russes, Juifs, Tartares, Polonais, Hongrois - devront-ils vivre dans la crainte des persécutions en raison de leur amour naturel pour la culture, la langue ou la nation qui est la leur.

L'Ukraine indépendante et démocratique appelle tous nos compatriotes en Ukraine et ailleurs à laisser tomber les vieilles querelles et les rancoeurs

Le Président Kravchuk

du passé et à oeuvrer ensemble pour la noble cause de la renaissance de la langue, de la culture et du statut d'Etat de notre peuple, à faire revivre les glorieuses traditions de notre passé relatives à la culture du blé et créatrices de spiritualité, car, comme l'a dit jadis notre écrivain Oles Honchar, ce n'est pas par la force des armes que l'Ukraine s'est affirmée dans la communauté des nations européennes.

Après avoir annoncé notre indépendance à la communauté mondiale, nous souhaitons déclarer que l'Ukraine ne formule aucune revendication territoriale à l'encontre de ses voisins et en revanche rejette catégoriquement quelque tentative que ce soit de lui adresser une quelconque revendication territoriale.

L'Ukraine réaffirme son attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris et elle confirme son intention de demander à participer directement au processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et à adhérer aux organismes européens.

Dès l'année dernière, le Parlement ukrainien exprimait la volonté du peuple lorsqu'il affirmait que les valeurs humaines universelles avaient préséance sur les intérêts d'une classe sociale particulière et que les normes juridiques internationales bien établies devaient l'emporter sur les législations nationales. Notre Etat continuera à accorder une protection appropriée aux droits de l'homme sur la base du plein respect des individus et du traitement égal des minorités nationales.

La Constitution ukrainienne a été amendée et enrichie pour assurer un fondement juridique solide au pluralisme politique et économique, et c'est une autre manifestation du sérieux de nos intentions et de nos efforts pour édifier une société véritablement démocratique. Tout le système gouvernemental ukrainien est en cours de révision pour que puissent prévaloir en Ukraine la démocratie et l'économie de marché.

Je tiens à dire franchement que cette tâche n'est pas toujours simple. Maîtriser la science de la démocratie n'est pas chose facile. Nous cherchons à reprendre à notre compte l'expérience positive d'autres nations. Lorsque des représentants ukrainiens siégeant dans des commissions de l'Assemblée générale ou à la Commission des droits de l'homme parrainent des projets de

résolution sur des questions de justice sociale, de droits des minorités ou de développement d'institutions démocratiques, ils cherchent d'abord et avant tout à mettre en rapport leurs perceptions des valeurs sociales avec l'expérience humaine universelle accumulée par les Nations Unies.

Encore plus importante que la reconnaissance de principes est la réalité de leur mise en oeuvre. Nous en sommes conscients et c'est pourquoi, tant que la liberté religieuse en Ukraine continuera parfois à être utilisée à mauvais escient pour susciter des conflits et des litiges parmi les fidèles de différentes croyances, tant que le droit des Tartares de Crimée de vivre dans la dignité sur la terre de leurs ancêtres ne pourra être pleinement exercé, tant que les Juifs en Ukraine seront tentés d'abandonner la terre de leurs ancêtres et d'émigrer en Israël ou ailleurs, tant que la langue ukrainienne ne sera pas pleinement rétablie dans ses droits, tant que les lois démocratiques et le respect de la Constitution ne se seront pas transformés en normes pour notre pensée et notre action, nous ne nous presserons pas d'affirmer aux Nations Unies que notre société s'est définitivement débarrassée des erreurs et des torts du passé.

Mais nous voulons saisir cette occasion pour déclarer solennellement devant les Nations Unies et le monde entier que l'Ukraine indépendante unie a irrévocablement emprunté la voie de la primauté du droit, en se fondant sur les principes démocratiques et le principe de l'autonomie, avec le droit et rien d'autre que le droit comme norme principale de conduite. Nous nous inspirerons des normes internationales élevées dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Et nous suivrons cette voie jusqu'au bout.

La nouvelle Ukraine indépendante a commencé à réorganiser toute son économie et à démanteler les structures du commandement et de l'administration. La transformation de la pensée sociale et économique, qui vise à réduire les contrôles étatiques et à favoriser la privatisation et les relations de marché, a été accomplie dans un court laps de temps.

La loi relative à l'indépendance économique, le concept de transition vers une économie de marché, les lois relatives à la libre entreprise, aux activités économiques étrangères, à la protection des investissements étrangers et d'autres lois fondamentales ont créé un cadre juridique solide

Le Président Kravchuk

pour une restructuration générale de l'économie ukrainienne et son intégration à la division internationale du travail.

Notre nouvelle législation en Ukraine garantit une protection juridique égale à toutes les formes de propriété et prévoit une politique économique indépendante. Cela signifie plus spécifiquement que l'Ukraine frappera sa propre monnaie, élaborera son budget et ses systèmes fiscal et bancaire, établira des marchés du travail, d'investissement et de valeurs financières, assoira les relations économiques extérieures et la coopération scientifique et technique sur un fondement juridique, et élargira ses liens bilatéraux et multilatéraux.

Une réforme radicale de l'économie ukrainienne n'exige pas seulement des efforts nationaux considérables, mais aussi un encouragement aux investissements étrangers, un accroissement de la coopération et le recours à l'aide technique, au savoir-faire et à l'expérience que peut offrir la communauté internationale. Nous nous félicitons de l'attention accordée par les Nations Unies aux problèmes qu'affrontent des pays qui, comme l'Ukraine, traversent une période de transition. La coopération économique internationale doit être amplifiée pour favoriser une utilisation maximale du potentiel créé par les transformations politiques récentes.

Une réponse internationale favorable permettrait plus facilement à l'économie ukrainienne de surmonter rapidement les difficultés de la transition et de s'intégrer au système commercial international. Cela constituerait également un vif encouragement pour notre jeune démocratie.

Le Président Kravchuk

Tout récemment encore, l'Ukraine vivait isolée du monde extérieur, hantée par des spectres hostiles nés de ses propres dogmes idéologiques. Les nuages de la guerre froide projetaient au-dessus de nos têtes une ombre sinistre de menace nucléaire mondiale.

Ce n'est qu'après que la communauté internationale a commencé à réaffirmer les valeurs universelles, rejeté les attitudes antagonistes, nous a tendu une main secourable et nous a témoigné une sympathie chaleureuse à la suite de la catastrophe de Tchernobyl, et après que nous avons proclamé l'indépendance de l'Ukraine, que nous avons découvert un monde rempli d'amis. Ce sentiment est si réconfortant que je ne pouvais laisser passer l'occasion de venir ici aujourd'hui et de rendre hommage aux Nations Unies, en exprimant notre reconnaissance à la communauté internationale au nom de l'Ukraine libre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la Verkhovna Rada de l'Ukraine pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Léonid M. Kravchuk, Président de la Verkhovna Rada de l'Ukraine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. DIRIA (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous présenter mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session. Je suis certain que votre riche expérience, votre compétence et votre dévouement sont les garants du succès de cette session. Votre élection représente également un hommage mérité rendu à votre grand pays, l'Arabie saoudite, avec lequel la Tanzanie entretient d'excellentes relations. Ma délégation se fait donc un plaisir de vous assurer de son plein appui et de son entière coopération.

Votre prédécesseur, M. Guido de Marco, a présidé les délibérations de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale avec un talent et un dévouement exemplaires. Je tiens à lui souhaiter plein succès dans ses entreprises futures.

J'aimerais également saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui n'a

M. Diria (Tanzanie)

cessé de mettre ses compétences et son dévouement au service de l'Organisation. La Tanzanie renouvelle son appui au Secrétaire général et à l'Organisation des Nations Unies qu'il sert si bien.

Je suis heureux de m'associer aux chaleureuses félicitations qui ont été adressées aux nouveaux Membres de notre organisation : la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée, la République d'Estonie, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République des Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie. Comme l'ont constaté de nombreux orateurs, leur adhésion aux Nations Unies nous rapproche encore davantage de l'objectif d'universalité que nous recherchons.

Au cours de ces quatre dernières années, nous avons assisté à de nombreux changements dans le système international. Les superpuissances sont entrées dans une nouvelle ère de coopération; et la guerre froide, qui se trouvait au coeur de la division bipolaire du système international depuis la fin de la seconde guerre mondiale, disparaît. Au sein des Nations Unies, on a assisté à une coopération exceptionnelle entre les membres du Conseil de sécurité. Cette coopération, symbolisée par les efforts communs consentis en vue de résoudre le récent conflit du Golfe, a ranimé l'espoir de ressusciter le système de sécurité collective envisagé dans la Charte, mais rendu inopérant par la guerre froide.

La signature, en décembre 1987, du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, la coopération des superpuissances dans le règlement des conflits régionaux, l'unification de l'Allemagne l'an dernier, l'accord sur la réduction des armes nucléaires à longue portée et la proposition unilatérale faite par les Etats-Unis la semaine dernière d'éliminer les armes nucléaires tactiques basées sur terre et en mer ont permis aux relations américano-soviétiques de passer de la guerre froide au climat actuel de confiance, d'entente et de coopération mutuelles.

Au cours des deux dernières années, des changements importants sont intervenus dans notre région du monde, notamment en Afrique australe. A la suite de la libération de M. Mandela et d'autres prisonniers politiques, et de l'indépendance de la Namibie en 1990, l'African National Congress of South Africa et le régime de l'apartheid ont engagé des "discussions au sujet de discussions" concernant l'abolition de l'apartheid. Le Gouvernement

M. Diria (Tanzanie)

sud-africain a décidé d'abroger les piliers notoires de l'apartheid, notamment le Group Areas Act, le Population Registration Act et les Land Acts.

Bref, les événements intervenus aux plans régional et international au cours des quatre dernières années ont apporté des éléments marquants d'importance historique à la structure et au tissu du système international. Ils ont fait émerger dans le système international un ordre distinct, fondé sur des valeurs démocratiques universelles.

Mon pays a toujours été en faveur d'une plus grande liberté et d'un plus grand développement de l'homme, comme en témoigne notre opposition au colonialisme, à l'apartheid et à toutes formes de racisme, ainsi que notre appui à tous les efforts de développement, de désarmement et de protection et de préservation de l'environnement. Ce sont les raisons pour lesquelles la Tanzanie attache une grande importance à son appartenance à l'Organisation des Nations Unies, à l'Organisation de l'unité africaine, au Mouvement des pays non alignés et au Groupe des 77.

M. Diria (Tanzanie)

C'est dans le cadre du présent environnement international complexe que ma délégation voudrait réfléchir aux défis lancés à la communauté internationale.

Bien que la fin de l'affrontement Est-Ouest ait encouragé une plus grande coopération dans les relations internationales, elle n'a pas entraîné une réduction comparable de graves problèmes tels que la situation économique critique du tiers monde, l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud, l'accession à l'autodétermination des Palestiniens, la restitution de tous les territoires arabes occupés et la démocratisation du système international. En résumé, la fin de la guerre froide a peut-être diminué les menaces à la paix et à la sécurité internationales, mais elle ne les a pas éliminées.

Jusqu'à récemment, trois grandes menaces pesaient sur la paix et la sécurité internationales, à savoir le conflit Est-Ouest, la division Nord-Sud et les conflits régionaux. Comme je l'ai dit précédemment, l'entente entre les superpuissances et les changements dramatiques intervenus en Europe de l'Est ont considérablement réduit la possibilité d'un affrontement militaire soviéto-américain. La division artificielle de l'Europe se termine dans une grande mesure et, avec elle, nous assistons à l'apparition de nouvelles priorités politiques et de nouvelles structures en matière de sécurité. Il existe aussi un large consensus international sur la nécessité d'encourager la sécurité écologique par le biais de la coopération.

Toutefois, alors que la fin de la guerre froide a supprimé l'axe Est-Ouest des politiques mondiales, elle n'a pas mis fin à la division Nord-Sud au sujet du développement, de la gestion du commerce et de la gestion de l'économie mondiale.

L'un des principaux défis que pose la fin de la guerre froide classique est la crise économique qui continue de sévir dans les Etats africains, y compris la Tanzanie. Alors que l'entente entre les superpuissances et la révolution politique en Europe centrale et en Europe de l'Est se trouvent au coeur des préoccupations des pays industrialisés, la marginalisation économique de l'Afrique risque de s'accentuer. Alors que la productivité économique et les richesses de l'Amérique du Nord, de l'Europe et du Japon continuent d'augmenter rapidement, les économies des pays africains et d'autres pays du tiers monde en général prennent du retard à une allure

M. Diria (Tanzanie)

alarmante. Dans notre monde de plus en plus interdépendant, la pauvreté débridée du Sud est non seulement contradictoire mais insoutenable.

La dégradation des termes de l'échange exacerbent les problèmes des pays en développement non producteurs de pétrole, qui ne parviennent pas à faire face à l'augmentation des prix de l'énergie et des taux d'intérêt de leurs dettes. Par exemple, la moyenne des taux d'intérêt réels a été six fois plus élevée dans les années 80 que dans les années 70, lorsque la plupart des Etats africains ont contracté une grande partie de leurs dettes. Entre 1986 et 1988 seulement, la chute des prix des produits de base et la détérioration spectaculaire des termes de l'échange ont coûté 50 milliards de dollars à l'Afrique.

Au cours d'une période de sept ans de la dernière décennie, à savoir entre 1980 et 1987, la part du produit national brut mondial des pays en développement est tombée à 16,8 %, alors que le tiers monde abrite deux tiers de la population mondiale. Le rapport de juillet 1990 de la Banque mondiale, intitulé "Pauvreté", affirme qu'environ un milliard d'individus du tiers monde sont condamnés à vivre avec un revenu annuel inférieur à 370 dollars.

Les trois dernières décennies ont également été marquées par l'accélération du désinvestissement en Afrique. La part des investissements étrangers mondiaux du continent est tombée de 5,5 % en 1960 à moins de 2 % en 1990.

Le poids de la dette est également lourd pour le continent africain. Alors qu'en 1986, la dette totale du continent était de 203,7 milliards de dollars, quatre ans plus tard, en 1990, elle est passée à 271,9 milliards de dollars. A l'augmentation du fardeau de la dette, il faut ajouter les difficultés que pose le service de la dette, qui est passé de 28,6 % de l'ensemble des recettes extérieures du continent africain à 40 % entre 1986 et 1988.

Il est absolument inacceptable qu'il y ait toujours un courant net de capitaux en provenance des pays en développement vers les pays industrialisés. Selon un rapport de la Banque mondiale de 1990, les pays en développement ont versé 27,5 milliards de dollars de plus qu'ils n'en ont reçu sous forme de nouveaux crédits et de dons. L'Afrique subsaharienne à elle seule a transféré 500 millions de dollars de plus qu'elle n'en a reçu.

M. Diria (Tanzanie)

Comparons cela au transfert total net de ressources vers l'Afrique en provenance des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pendant la période 1986 à 1990 - période couverte par le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Le transfert net de ressources est tombé de 25,9 milliards de dollars en 1986 à 22,6 milliards de dollars en 1989. En résumé, le poids écrasant de la dette et la diminution des transferts de ressources provenant de l'étranger ont contribué à la stagnation économique et au déclin du continent africain.

La Tanzanie applaudit à la décision prise par les pays qui ont annulé les dettes qui leur étaient dues. Nous espérons que cette tendance se poursuivra.

Les conditions dont l'aide est assortie ont fait l'objet de controverses entre la communauté des donateurs et les pays bénéficiaires de cette aide. Les nouvelles conditions qui lient l'aide à une réforme politique ne font qu'exacerber la controverse. Par exemple, le 15 avril 1991, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement a été créée, sous réserve que l'acceptation de la démocratie pluraliste et du marché libre serait une condition sine qua non pour pouvoir obtenir une aide de la Banque. La Tanzanie a toujours appuyé la quête de l'humanité pour la liberté, les droits de l'homme et la démocratie. Toutefois, conditionner l'aide étrangère à l'application de réformes politiques n'est pas souhaitable.

Les inégalités internationales structurelles sont principalement responsables de la pauvreté dans le tiers monde. Bref, les nouvelles conditions auxquelles est assortie l'aide au développement sont irréalistes. Elles sont irréalistes dans la mesure où le problème de la démocratie en Afrique est beaucoup plus complexe; c'est un problème où la question du pluralisme politique n'est qu'un aspect de la question beaucoup plus vaste de la transformation de l'Etat et de la société civile dans les pays africains. Une véritable démocratie stable doit être endogène et ne peut être imposée de l'extérieur.

M. Diria (Tanzanie)

J'ai dit dans mes remarques liminaires que même sans le recul de l'histoire, la période qui s'est écoulée depuis 1988 sera considérée par les futurs historiens de la diplomatie comme un grand tournant dans l'histoire de l'Afrique australe, de l'Afrique du Sud notamment. Cependant, les perspectives d'une Afrique du Sud libre, non raciale et démocratique ne doivent pas être considérées comme un fait acquis. En dépit de l'abrogation du Group Areas Act, du Population Registration Act et des Land Acts, le système d'apartheid reste intact.

Je rappellerai à cet égard que le 14 décembre 1989 les Nations Unies ont publié une Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. La Déclaration énonce 10 principes fondamentaux devant servir de base à une solution internationalement acceptable du problème de l'apartheid. Elle énonce les conditions que doit remplir le régime pour créer le climat propice à des négociations authentiques. Elle établit aussi des directives pour ces négociations. Enfin, elle élabore un programme d'action pour la communauté internationale.

Alors que plusieurs des conditions préalables énumérées dans la Déclaration ont été réunies, le régime doit encore satisfaire à un certain nombre de conditions importantes. Par exemple, entre 30 000 et 40 000 exilés sud-africains sont toujours hors d'Afrique du Sud malgré l'accord conclu récemment entre le régime et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. De même, les prisonniers politiques n'ont pas tous été libérés en dépit du dialogue qui se poursuit entre le régime et les forces anti-apartheid. En outre, tant que l'actuelle vague de violence déferlera sur les townships noirs, des négociations sérieuses ne pourront pas commencer. Le régime a la responsabilité inéluctable de mettre fin à ce carnage. Nous espérons que l'accord de paix visant à mettre un terme à la violence tiendra.

Le régime poursuit une stratégie de négociation pour parvenir à une dispense constitutionnelle qui éliminerait les pressions nationales et internationales exercées sur le régime de la minorité blanche tout en laissant l'apartheid pratiquement intact. Cette stratégie remonte aux années 70 et a abouti, en 1983, à la constitution créant un parlement tricaméral et, en 1988, à la promulgation du Constitutional Development Act mettant en place une instance spéciale de négociation avec participation africaine. Et lorsque

M. Diria (Tanzanie)

cela n'a pas remporté l'adhésion des Africains noirs, il y a eu, en juin 1989, le Plan d'action quinquennal du National Party Federal Congress - stratégie habilement présentée comme marquant un nouveau départ dans la politique gouvernementale. Ce plan constitue le fondement officiel des actuels "pourparlers au sujet de pourparlers" du régime d'apartheid.

Pendant tout ce temps, la stratégie de l'Afrique du Sud a été de parvenir à un règlement négocié; de partager le pouvoir sans le perdre; d'implanter l'approche de groupe et la caractéristique de la politique raciste de toutes les propositions antérieures sur la dispense constitutionnelle; de permettre à chaque groupe d'acquérir l'autodétermination pour ses propres affaires, avec prise de décisions conjointe sur les questions générales; d'avoir des droits officiels égaux pour chaque groupe, mais sans le pouvoir de dominer ou de mettre en minorité les autres groupes; d'assurer la protection juridique de chaque groupe en maintenant son droit d'opposer son veto aux changements réclamés par d'autres groupes; et, enfin, d'avoir pour position de rechange la possibilité d'écarter presque toutes les formes de politiques traditionnelles tant que les Blancs peuvent encore protéger leurs privilèges sociaux et économiques et empêcher la majorité d'imposer des changements importants contre leur volonté.

La situation en Afrique du Sud est donc la suivante : tandis que le Mouvement de libération nationale et les autres forces anti-apartheid veulent le pouvoir pour éliminer complètement l'apartheid, le régime de Pretoria s'efforce par toutes sortes de mesures nationales et internationales de conserver le pouvoir. Cela explique en partie la stratégie du régime de Pretoria qui est de diviser pour régner, qui est de combattre le mouvement de libération nationale, l'African National Congress (ANC), par le biais de l'Inkatha, tout en parlant avec l'ANC et en encourageant ce qu'on appelle la violence des Noirs contre les Noirs en général.

Pour réaliser les objectifs de la Déclaration des Nations Unies déjà mentionnée, la Tanzanie appuie l'appel en faveur de la mise en place, en Afrique du Sud, d'un gouvernement de transition qui serait chargé de superviser l'élection d'une assemblée constituante pour élaborer une constitution démocratique d'où émergerait une Afrique du Sud nouvelle basée sur le principe un homme, une voix. Les sanctions en vigueur doivent être

M. Pirio (Tanzanie)

maintenues jusqu'à ce que cet objectif soit atteint. La Déclaration de consensus des Nations Unies demande aux Etats Membres

"De veiller à ce que la communauté internationale ne relâche pas les mesures déjà prises pour amener le régime sud-africain à éliminer l'apartheid, tant que n'existeront pas des preuves manifestes de changements profonds et irréversibles, compte tenu des objectifs de la présente Déclaration." [résolution S-16/1, par. 9 d)]

Face aux manoeuvres du régime pour empêcher l'application de la Déclaration, il faut absolument que toutes les forces anti-apartheid s'unissent. Aussi nous félicitons-nous que l'ANC, le Pan Africanist Congress (PAC) et d'autres forces démocratiques en Afrique du Sud aient décidé de former un front patriotique. Nous leur souhaitons plein succès à leur réunion du mois prochain.

Le conflit dans le Golfe, à la suite de l'invasion iraquienne du Koweït, a détruit toute illusion que la fin de la guerre froide favoriserait nécessairement la paix et la sécurité internationales. Le conflit a aussi montré que le maintien effectif de la paix et de la sécurité internationales exige une action collective plutôt qu'une action unilatérale.

Séquelle de l'invasion, la question de Palestine, qui est la principale source de conflit et d'instabilité dans la région, a été reléguée à l'arrière-plan. Il n'en demeure pas moins que si l'on veut que le peuple palestinien continue d'avoir foi en les Nations Unies et de leur faire confiance, le Conseil de sécurité doit s'efforcer avec le même dévouement et la même célérité que ceux qui ont marqué son action dans la crise du Golfe, de résoudre la question palestinienne qui reste une mise en accusation des Nations Unies.

La convocation d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient doit être la toute première priorité des Nations Unies. Même s'il convient de se féliciter de l'initiative américaine actuelle pour amener les parties à la table des négociations, la Tanzanie constate avec regret que les Nations Unies ne participeront pas pleinement à la conférence proposée.

Il ne saurait y avoir de règlement authentique de la question de Palestine si les Palestiniens ne peuvent jouir de leur droit de choisir leurs propres représentants et de participer aux négociations menant à un accord.

M. Diria (Tanzanie)

La Tanzanie estime par conséquent qu'il ne peut y avoir de paix durable au Moyen-Orient sans un accord sur la question de Palestine et sans le retour de tous les territoires arabes occupés. Tous pourparlers et tout règlement proposés doivent se fonder sur le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination outre qu'ils doivent résoudre les questions territoriales, dont celle des hauteurs du Golan syrien et le statut de Jérusalem-Est, comme stipulé dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ce n'est que dans ce contexte que les intérêts plus larges de la communauté internationale concernant la paix et la sécurité dans la région seront sauvegardés.

M. Diria (Tanzanie)

Les conflits dans la corne de l'Afrique sont à l'origine de souffrances indescriptibles pour les peuples de cette région du monde. A ce propos, le Gouvernement de Tanzanie souhaite la bienvenue au nouveau Gouvernement provisoire de l'Ethiopie.

S'agissant de la Somalie, il est encourageant de constater que le Gouvernement de Djibouti a réussi à convoquer une réunion de réconciliation. La Tanzanie souhaite rendre hommage au Gouvernement de Djibouti pour avoir convoqué cette réunion et souhaite que l'esprit de conciliation continue de régner afin que le peuple somalien puisse concentrer tous ses efforts sur la reconstruction de sa société.

Au Libéria également, nous avons assisté à un conflit sans fin. Des milliers de personnes ont perdu la vie. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a fait tout son possible pour trouver une solution pacifique. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a fini par dépêcher au Libéria une force de maintien de la paix, le Groupe de surveillance de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), pour faire cesser les massacres.

La Tanzanie voudrait saisir cette occasion pour rendre hommage à la CEDEAO pour sa décision courageuse d'envoyer une force de maintien de la paix au Libéria.

La Tanzanie a toujours soutenu les efforts déployés par l'OUA en vue de résoudre les conflits internes à l'Afrique par des moyens pacifiques. Par conséquent, mon gouvernement espère que l'Ethiopie aussi bien que la Somalie régleront leurs conflits internes de façon pacifique et décideront de l'avenir de leurs pays d'une manière compatible avec les aspirations de leurs peuples et des peuples du continent africain dans son ensemble.

La Tanzanie soutient la mise en place de réformes authentiquement démocratiques, car l'histoire a démontré que la participation des citoyens à la vie nationale est une condition indispensable au développement humain. Cependant, pour être significatives, les mesures visant à renforcer la démocratie dans un pays doivent être mises à la fois sur le plan national et international. Les réformes doivent être prises sur le plan national car ce

M. Diria (Tanzanie)

n'est qu'ainsi que les valeurs démocratiques peuvent être maintenues. Le processus de restructuration doit être mondial en ce sens qu'il doit inclure également la démocratisation des relations internationales, en particulier les interactions au sein du système des Nations Unies, qui sont de toute évidence le point d'appui de toute la politique mondiale.

Bien que les convergences de vues entre les superpuissances doivent être accueillies avec satisfaction, étant d'une certaine façon la condition préalable du succès des Nations Unies dans leur forme actuelle, cette entente pose également de nouveaux défis à la communauté internationale. Etant donné leurs intérêts mondiaux et géopolitiques, les superpuissances, parfois entraînées dans la spirale de l'affrontement, ont joué un rôle obstructionniste aux Nations Unies. Néanmoins, cette coopération nouvelle laisse également planer le spectre de l'unipolarité, laquelle pourrait à son tour mettre en péril la démocratisation des relations internationales.

Si la démocratie est bonne à l'échelon national, elle doit également l'être à l'échelon international. Il faut donc procéder à la démocratisation de la politique internationale en réformant le système des Nations Unies, y compris les institutions financières telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. La promotion d'un nouvel ordre économique international est une condition préalable à l'instauration d'une véritable démocratie.

Dans ce processus de démocratisation des relations internationales, les organisations et les mouvements régionaux ont un rôle tout particulier à jouer. Ce qui souligne l'importance spéciale du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés a pris naissance au plus fort de la guerre froide. Ce mouvement a contribué à déseuropéaniser les relations internationales; à dépasser les mentalités de bloc, permettant aux nations non alignées de développer leur rôle de participants à part entière et de médiateurs dans un monde généralement représenté comme l'Est ou l'Ouest; à transformer l'ordre du jour diplomatique international, axé sur les seules questions militaires et de sécurité, en l'élargissant aux questions de l'ordre économique international, y compris les problèmes écologiques et humanitaires;

M. Diria (Tanzanie)

à dédramatiser le conflit Est-Ouest et à limiter à l'Europe centrale le théâtre principal de la guerre froide.

Il faut donc porter au crédit du Mouvement des pays non alignés l'amorce d'une communication et d'une coopération entre des nations séparées par de profondes divisions idéologiques, et la démonstration que la diplomatie multilatérale est, en fait, l'art singulier de produire des réponses complexes aux questions liées à la quête de l'humanité pour la liberté, la sécurité, l'indépendance et le développement économique.

Le Mouvement des pays non alignés continue d'avoir son importance dans le système international de l'après-guerre froide : d'abord pour améliorer la coopération économique et politique Sud-Sud; deuxièmement, pour représenter les aspirations du tiers monde au sein des organisations internationales, en particulier aux Nations Unies; troisièmement, pour empêcher, dans un monde unipolaire, les interférences externes intempestives dans les affaires internes des pays en développement; quatrièmement, pour promouvoir l'autonomie collective comme base de la coopération internationale; et enfin, pour promouvoir la coordination et la solidarité Sud-Sud, dans le cadre de toutes les négociations internationales.

Après avoir examiné l'état des relations internationales au cours de ces quelques dernières années comme conséquence du dégel des relations Est-Ouest et d'autres événements, je peux conclure en toute justice que le système international se trouve dans un état de transition vers un nouveau système auquel la communauté internationale ferait bien de se préparer. Il est indéniable qu'un nouvel ordre mondial doit émerger. Mais il est évident que ce nouvel ordre mondial doit être édifié sur les principes de la justice et de l'équité, sur le droit des peuples à l'autodétermination, sur l'égalité souveraine entre les Etats, sur le respect de l'intégrité territoriale des nations, grandes et petites, sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, sur la liberté de choix et le droit de vivre à l'abri du besoin dans le processus du développement politique, social et économique, ainsi que sur le respect du droit international.

La Tanzanie se félicite de l'amélioration du climat politique international, et l'histoire a démontré que rien n'est insurmontable quand existe une volonté politique.

M. MOUSSA (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter au nom de la délégation égyptienne et en mon nom propre nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre accession à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Par votre intermédiaire, je félicite également le pays frère, le Royaume d'Arabie saoudite, avec lequel l'Egypte entretient des liens forts et possède de fermes attaches.

M. Moussa (Egypte)

Nous sommes convaincus qu'avec votre talent et votre expérience bien connus, vous conduirez les travaux de cette session de manière à lui permettre de traiter les problèmes du monde en harmonie avec le nouvel esprit qui prévaut et de façon propice à établir un dialogue véritable et à réaliser le consensus désiré pour jeter les bases d'un monde nouveau.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Guido de Marco, Ministre des affaires étrangères de Malte, Président de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, pour l'excellente manière dont il s'est acquitté de sa tâche. Au cours de cette session, les Nations Unies ont connu l'une des périodes les plus productives dans leurs travaux, tant du point de vue des performances que des réalisations.

Avec l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies, notre organisation a fait un pas de plus vers l'universalité, un objectif que nous avons tous poursuivi depuis la création de l'Organisation. C'est avec espoir et optimisme que nous attendons les contributions et la participation positive des nouveaux Membres, qui viendront sans aucun doute enrichir notre travail collectif. Du haut de cette tribune, la délégation de l'Egypte tient à exprimer ses plus chaleureuses félicitations à tous ces Etats.

La session de cette année se tient à un moment où l'Organisation internationale a atteint la moitié de sa cinquième décennie d'existence. Durant tout ce temps, elle a connu des moments de victoire et des moments de défaite. Elle a vu la réalisation de grands espoirs et a eu la vision d'un nouveau monde plus sûr. Elle a aussi vécu des périodes de frustration et d'échecs répétés dans la poursuite des nobles objectifs de la Charte des Nations Unies, destinés à jeter les fondements d'une vie nouvelle pour les peuples et les nations.

Dans la vie des peuples et des nations, il y a des moments et des événements qui constituent des tournants décisifs. Parfois, l'essence de tels événements nous échappe, du fait même de leur écrasante dimension. Ce qui s'est passé et continue de se passer dans notre vie internationale depuis peu et jusqu'à ce jour, quels que soient les critères objectifs que l'on prend, correspond à l'apparition de relations internationales nouvelles qui se refléteront sans aucun doute sur les travaux, la structure et les performances des Nations Unies.

M. Moussa (Egypte)

Le monde que nous voyons aujourd'hui se rapproche de la grande vision des Membres fondateurs, lorsque les peuples des Nations Unies ont pris sur eux de préserver les générations futures du fléau de la guerre et de proclamer à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites.

Le rapport du Secrétaire général présenté à cette session renforce notre foi dans le potentiel et la capacité du système des Nations Unies de faire avancer le monde vers de nouveaux niveaux de paix, de stabilité et de sécurité pour tous, de le mener à un stade où seraient réaffirmées, par le biais des Nations Unies, les dispositions de la Charte, en utilisant le mécanisme de la sécurité collective pour dissuader l'agression et pour rétablir la paix et la sécurité internationales, faisant ainsi des Nations Unies un modèle et un exemple pour nous tous et un forum auquel nous aurons recours dans notre respect de la légitimité internationale dans toutes les situations et dans tous les conflits, où qu'ils se produisent et quelles qu'en soient les causes profondes.

Les peuples et les nations ont payé un lourd tribut au cours de ce siècle en procédant par tâtonnements, pour que la vision exprimée par les Membres fondateurs à San Francisco ne soit pas un rêve irréalisable mais bien plutôt un souhait humain réalisable et légitime. Les seuls éléments qui ont empêché sa réalisation étaient les chaînes et les fers qui entravaient les libertés de l'individu et des peuples et empêchaient les capacités créatrices de l'homme de s'épanouir. En quelques mois, le système du totalitarisme s'est effondré en pensée et en pratique. Les vagues de liberté intellectuelle, politique et économique ont déferlé, les régimes racistes et les pratiques discriminatoires vont battre en retraite, de telle sorte que le développement soit généralisé et atteigne tous les peuples sur l'ensemble de la planète.

L'Egypte, cet ancien pays aussi vieux que l'histoire elle-même, qui a vu naître la civilisation humaine et qui a donné l'essor à l'énergie créatrice de l'humanité, a senti très tôt le vent du changement. En fait, elle fut parmi les premiers Etats à prévoir les nouveaux changements et à y contribuer. En tant que Membre fondateur de cet ordre qui nous réunit, l'Egypte contribuera, avec un esprit ouvert et un sens éclairé de l'histoire, à l'établissement du

M. Moussa (Egypte)

nouveau monde. Elle le fera de la même façon dont elle a contribué, au cours des dernières décennies, en se joignant au Mouvement non aligné, à la recherche d'un monde libéré de la guerre froide, de la polarisation et de la division, un monde dans lequel régneraient les libertés des individus et des peuples.

Le monde que nous envisageons, à travers les yeux de notre ancienne civilisation et de nos espoirs d'aujourd'hui, est un monde où triompheront la démocratie et les droits de l'homme, un monde fondé sur l'égalité des droits et obligations et sur une participation égale dans la prise de décisions. Le nouvel ordre pour lequel nous oeuvrons n'est pas la responsabilité d'un seul Etat, ni d'un groupe d'Etats, mais plutôt la responsabilité de tout un chacun, au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, et doit se réaliser au bénéfice de tous et sauvegarder les droits de tous.

En d'autres termes, le monde - peuples et Etats - doit se ranger du bon côté de l'histoire, du côté de la justice, de la légitimité et de la primauté du droit, toutes choses indispensables si l'on veut jeter les fondements de la paix, de la sécurité et de la stabilité. L'éveil auquel nous assistons aujourd'hui dans le monde traduit avec force les aspirations des peuples à affirmer leur identité et à exercer leurs droits nationaux, et la recherche de nouvelles normes dans la vie politique, leur permettant de réaliser ce qui est bon et juste pour tous les peuples, sans distinction ou discrimination. Les droits de l'homme et les droits des peuples transcendent toute notion de couleur, de race et de croyances religieuses. Ils ne sont pas le monopole de telle ou telle nation, ni la propriété exclusive d'un peuple quelconque. Tel devrait précisément être le sens du nouvel ordre mondial, dont se profilent actuellement les caractéristiques.

L'expression pratique de ce réveil réside dans des efforts internationaux concertés pour jeter les fondements de la paix partout où elle n'a pas encore été établie : au Moyen-Orient, en Afrique du Sud, en Afghanistan, à Chypre, au Sahara occidental, au Cambodge et dans d'autres régions de tension. Heureusement, des efforts persistants sont déployés en vue de régler ces problèmes.

Au cours des derniers mois, le Moyen-Orient a été témoin et continue d'être témoin d'efforts sérieux et persistants pour faire passer le processus

M. Moussa (Egypte)

de paix du stade des consultations à celui de la négociation. C'est là sans aucun doute une étape délicate qui exige de la patience, une vision large et la capacité de surmonter les obstacles, et de dissiper les doutes. Elle exige également de tous une volonté politique sincère, et une bonne foi véritable pour établir une politique et permettre la liberté d'action. Il me paraît important, à cet égard, de louer l'initiative américaine lancée par le Président Bush de convoquer une conférence de paix sur le Moyen-Orient, dans le cadre de laquelle se tiendraient des négociations directes sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et conformément au principe de "territoire" pour la paix.

M. Moussa (Egypte)

Etant donné la récente évolution importante des événements sur le plan international, le conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve la question palestinienne, est entré dans une phase nouvelle. Le monde se rapproche du règlement des différends par le dialogue et la négociation fondés sur le respect de la légitimité internationale, des principes du droit international et des dispositions de la Charte. Le monde fait aussi preuve d'un plus grand respect pour la volonté des peuples qui aspirent à la liberté et à l'indépendance.

A cet égard, l'Egypte estime que les décisions récentes du Conseil national palestinien constituent un pas important dans la voie de la paix. Elles représentent une contribution positive des représentants du peuple palestinien au processus de paix actuel, contribution des plus importantes étant donné que les Palestiniens sont l'une des principales parties dans ce processus.

Nous aspirons à créer un climat favorable, à l'abri des menaces. En toute honnêteté et conscients de nos responsabilités, nous affirmons que si l'on persiste à prendre des mesures qui détruisent la confiance et sèment le désespoir, on ne parviendra qu'à perpétuer le cercle vicieux pendant des années, exacerbant de la sorte les causes d'instabilité, et à faire en sorte que le Moyen-Orient demeure un foyer de tension et d'affrontement perpétuels.

Voilà pourquoi la poursuite de la politique de création de colonies de peuplement dans les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Al Qods et les hauteurs du Golan, a un effet négatif sur les perspectives de paix, car elle vise à consacrer un fait accompli illégal qui représente une violation du droit et de la légitimité.

L'obstination d'Israël à poursuivre sa politique de colonies de peuplement aurait tendance à détruire le principe "territoire pour la paix" et à violer la lettre et l'esprit de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, sapant ainsi la légitimité internationale. Le Président Hosni Moubarak a demandé, vous vous en souvenez sans doute, que l'on mette un terme à la construction des colonies de peuplement en échange d'un arrêt des mesures de boycottage économique arabes. Cette initiative est toujours valable, et je la réitère aujourd'hui.

M. Moussa (Egypte)

Pour faire des progrès sérieux dans la voie de la paix, il faudrait, en premier lieu, mettre fin immédiatement à de telles politiques et à de telles pratiques et prendre des mesures rétablissant la confiance ébranlée de toutes les parties, pour que le processus de paix puisse s'engager dans une atmosphère favorable. Nous traversons une étape délicate qui exige une volonté politique courageuse. Nous demandons instamment à tous d'appuyer la convocation de la conférence de paix et les négociations qui s'y dérouleront; comme nous demandons à tous de soutenir le principe "territoire pour la paix" et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien ainsi que la sécurité pour toutes les parties.

La volonté du monde, qui a appuyé la légitimité internationale pendant la crise du Golfe, est requise pour comprendre pleinement toutes les dimensions de la situation au Moyen-Orient afin de la placer dans sa juste perspective dans le contexte du cheminement mondial actuel vers la justice et la légitimité.

Nous avons tiré de nombreuses leçons de la crise du Golfe, dont - et pas des moindres - le fait que l'interdépendance économique est étroitement liée à l'interdépendance en matière de sécurité et que la sécurité doit être prise au sérieux dans le contexte de la légitimité mondiale et régionale. De ce point de vue, huit pays arabes ont convenu, dans le cadre de la Déclaration de Damas, d'un arrangement de sécurité mutuelle entre les Etats arabes du Golfe, l'Egypte et la Syrie. Cet arrangement repose sur les instruments d'une action arabe et vise à jeter les fondements de la sécurité sur une partie chérie des terres arabes, sur la base de consensus et de compréhension, et se fonde aussi sur une ferme détermination d'empêcher la répétition de ce qui s'est produit lorsque l'Iraq a envahi le Koweït. Cet événement grave, qui a porté un sérieux coup au système arabe, a également eu des répercussions sur le système international même. Dans ce contexte, nous affirmons que la sécurité dans la région du Golfe est partie de la sécurité arabe, et que la sécurité arabe est partie de la sécurité internationale. Il est impérieux d'affirmer et de soutenir l'intégration et l'interdépendance des légitimités régionale et internationale.

Le monde d'aujourd'hui est différent de celui d'hier. Il est activement engagé sur la voie qui mène à de nouveaux horizons plus larges et en

M. Moussa (Egypte)

développement. Les choses étant ce qu'elles sont, il est impossible qu'une région particulière reste cantonnée et poursuive sa marche à un rythme différent ou qu'elle s'isole des réalités mondiales, menant la politique de l'autruche, croyant échapper aux questions et n'avoir pas de comptes à rendre.

D'autre part, la question de la sécurité est étroitement liée à celle de la limitation des armements et au désarmement. Il s'agit là d'un effort global aux dimensions régionales. Quant au Moyen-Orient, l'élimination des armes de destruction massive revêt une importance primordiale. Dans ce contexte, je réitère l'initiative de l'Egypte, annoncée par le Président Hosni Moubarak, visant à éliminer les armes de destruction massive, et particulièrement les armes nucléaires, de la région dans son ensemble.

L'élimination des armes de destruction massive, formule idéale pour la sécurité de toute la région, ne peut s'effectuer que dans un cadre général et intégré applicable à tous sans exception ni distinction. Un tel cadre doit corriger les déséquilibres et éliminer les différences quantitatives et qualitatives.

Nous savons que des succès historiques dans le domaine du désarmement n'ont été remportés qu'une fois modifié l'environnement politique, l'affrontement cédant le pas au dialogue, le conflit à la coopération et la méfiance à la confiance. Notre région a ses caractéristiques propres et sa réalité politique personnelle, que nous ne saurions négliger mais qui devrait changer grâce à l'action responsable de toutes les parties sans exception. Le premier acte responsable qui constituerait un grand pas vers l'instauration de la confiance, le désarmement ou la limitation des armements dans la région serait l'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et le placement de toutes ses installations nucléaires sous un régime de garanties.

La mesure historique, annoncée par le Président Bush il y a à peine quelques jours, communiquant la décision des Etats-Unis de renoncer à ses armes nucléaires à courte portée mérite notre appréciation et notre reconnaissance, tant pour ses implications que pour ses effets d'une grande portée dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, ainsi que pour la forte impulsion qu'elle donne au nouvel ordre mondial. L'Egypte est persuadée que cette initiative aura des répercussions positives au niveau

M. Moussa (Egypte)

international et elle espère qu'elle engendrera également une réaction positive au niveau régional, en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires, particulièrement dans des zones de conflit comme le Moyen-Orient.

Le succès et l'efficacité de notre organisation, en jetant les bases de règlements politiques en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et même en Europe, se fondent sur des réconciliations historiques entre les parties, reposant sur le respect des principes du droit international, des droits de l'homme, de la démocratie, du dialogue, de la négociation, de la conciliation et du recours aux moyens de règlement pacifique des différends. Nous ne saurions oublier que le règlement de ces différends tourne, en grande partie, autour de l'apparition de pratiques démocratiques saines et de l'élimination des odieuses différences résultant de la discrimination raciale. A cet égard, nous demandons instamment à l'Afrique du Sud de renoncer définitivement au régime raciste de l'apartheid et à tous ses piliers, pour que des relations saines et convenables puissent être établies avec l'Afrique du Sud et que la communauté internationale puisse envisager de lever les sanctions imposées à ce pays.

M. Moussa (Egypte)

Si nous voulons vraiment jeter les bases équitables du monde de demain, la communauté internationale doit passer en revue, dans un esprit de réalisme, de dialogue et de responsabilité partagée, les conditions économiques internationales. Il faut un effort coordonné pour arriver à un cadre général de politiques économiques afin de rétablir une croissance équilibrée de l'économie mondiale et pour revitaliser le développement dans les pays en développement. Le but doit être la participation totale et active du tiers monde en tant qu'associé à part entière ayant des responsabilités et des droits égaux dans l'édification du nouvel ordre mondial.

Pour réaliser cela, il ne faut pas perdre de vue un certain nombre de considérations fondamentales. Premièrement, l'Afrique, qui représente le quart de la masse terrestre du monde et dont la population représentera un cinquième de la population mondiale à la fin de ce siècle, fait face à une situation extrêmement grave dont les conséquences dépasseront le continent lui-même. L'histoire ne nous pardonnera pas d'entrer dans le XXIe siècle avec un continent doté d'un potentiel aussi grand que celui de l'Afrique qui continue à languir dans les affres du sous-développement et de la pauvreté, tandis que des millions d'enfants meurent de faim et de malnutrition. Aussi prospères que soient certaines parties du monde, il restera toujours un monde pauvre, fait dont nous serons considérés responsables.

Nous espérons qu'un sens aigu de cette responsabilité sera reflété dans notre examen et notre évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique au cours de cette session. Le rapport du Secrétaire général représente une bonne base d'action à cet égard. Avec l'aide des données, de l'information et des suggestions qu'il contient, nous espérons qu'il sera possible d'aboutir à des solutions sérieuses qui permettront à l'Afrique de s'embarquer dans une voie la tirant de l'abîme du sous-développement et de la pauvreté.

Deuxièmement, le système économique international va assister à des changements majeurs provoqués par la formation de grands groupes économiques dans le Nord et des tentatives modestes visant à créer des groupements régionaux économiques dans le Sud, en plus des changements dramatiques qui ont lieu en Europe de l'Est et en Union soviétique. En même temps, la plus grande

M. Moussa (Egypte)

partie du tiers monde dépérit sous le fardeau de la dette; il manque de ressources; il souffre du déséquilibre des structures, de la détérioration des taux de développement, et des termes injustes de l'échange. Tout cela rend le marché mondial plus fragile dans son ensemble. Une vue partiale de l'économie mondiale risque de provoquer la formation de déséquilibres, aux conséquences potentielles dangereuses. Il incombe donc à la communauté internationale dans son ensemble de faire preuve de volonté politique et d'adopter des politiques économiques responsables pour guérir les secteurs malades et sauver les secteurs sains de l'infection.

Troisièmement, les droits de l'homme sont devenus une question fondamentale inscrite à l'ordre du jour international. Tant les pays en développement que les pays développés sont d'accord aujourd'hui quant à la nécessité de respecter les droits de l'homme sur le double plan national et international ou envers l'obligation des Etats de garantir les libertés fondamentales de l'individu, quels que soient le pays d'origine, la race, la religion ou l'affiliation politique. Cependant les droits de l'homme ne peuvent pas être traités d'une façon isolée des conditions de vie quotidienne des peuples. Il y a un lien direct entre les droits de l'homme et le développement socio-économique. Un équilibre doit être trouvé entre les deux parties de l'équation dans un contexte qui comprend les relations internationales dans leur ensemble.

Quatrièmement, les problèmes de l'environnement, qui sont de dimension mondiale, devraient être résolus au moyen de la coopération internationale dans un cadre équilibré qui tienne compte des besoins de développement dans les pays en développement et fasse en sorte que toute mesure prise pour protéger l'environnement mondial devrait appuyer le processus de développement socio-économique des pays en développement.

Nous espérons que la Conférence sur l'environnement et le développement des Nations Unies, qui doit avoir lieu au Brésil en 1992, marquera le commencement d'un effort positif conjoint pour la protection de l'environnement et la réalisation du développement. La réalisation du développement dans toutes ses dimensions serait incomplète si l'on n'accordait pas une attention adéquate à la mise en valeur des ressources humaines,

M. Moussa (Egypte)

surtout dans le domaine de la protection de l'enfance et de la mise en oeuvre de la Déclaration universelle du Sommet mondial pour les enfants.

Si l'on veut que le nouvel ordre mondial instaure la stabilité économique et politique, il doit être fondé sur une interaction étroite entre le monde en développement, d'une part, avec ses capacités et son patrimoine, et le monde développé, d'autre part, avec ses réalisations et ses entreprises. Cette interaction doit être un processus équilibré et équitable dans lequel le développement des deux parties vont de pair, où les mesures sont harmonisées et où les intérêts sont garantis de façon égale.

De cette perspective, qui repose sur l'interdépendance et l'intégration des relations internationales, l'Egypte propose son approche dans un cadre ayant trait au monde développé et au monde en développement quant à leurs objectifs, leurs problèmes et leurs intérêts.

Premièrement, l'Egypte demande l'établissement d'une instance commune qui regrouperait sous son égide le Mouvement des non-alignés et tous les pays en développement, connus sous le nom de Groupe des 77, compte tenu de leurs intérêts communs et de leurs objectifs et de leurs priorités qui sont similaires. Cette instance représenterait un nouveau mouvement unifié à l'ombre du nouvel ordre mondial de cette dernière décennie du XXe siècle.

Deuxièmement l'Egypte demande un appui concret authentique du rôle des Nations Unies dans les nouvelles relations internationales, par le biais du renforcement de son efficacité opérationnelle, et du développement de ses mécanismes en tant qu'instruments de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et pour la mise en application de ses résolutions qui représentent toutes la légitimité internationale.

Troisièmement, l'Egypte réaffirme le lien étroit et l'interdépendance de la sécurité régionale et mondiale dans tous les cas d'instabilité ou de tension. La géographie n'est plus un facteur principal de sécurité. Elle ne met plus de distance entre les régions et n'assure plus l'inviolabilité des Etats. Le pouvoir à lui seul, entre les mains de quelques-uns, n'est et ne sera pas une garantie de paix.

M. Moussa (Egypte)

Le nouvel ordre qui pointe dans notre ère moderne ne sera pas un ordre dont certaines parties seront isolées ou aliénées, mais plutôt un monde, pensons-nous, dont les régions et les pays, qu'ils soient grands ou petits, développés ou en développement, se rapprocheront dans un cadre de relations confiantes et approfondies, dans des systèmes de sécurité intégrée, de paix totale, de justice égale et de développement équilibré.

Si notre détermination est sincère, le nouvel ordre mondial marquera le début d'une nouvelle histoire de l'humanité. Et il faut qu'il en soit ainsi.

M. KANJU (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je vous présente, mon cher frère, les sincères félicitations de la délégation pakistanaise à l'occasion de votre élection bien méritée à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ce poste élevé est un hommage mérité rendu au rôle exemplaire joué sur la scène internationale par votre grand pays, qui a fait rayonner les lumières de l'Islam sur le monde entier. C'est également une reconnaissance de vos qualités diplomatiques et de vos qualités de dirigeant qui vous ont valu l'admiration de nombreuses parties du monde, et, en particulier, aux Nations Unies. Au Pakistan nous nous souvenons avec une grande affection du temps où nous avons eu le privilège de vous avoir comme ambassadeur du Royaume d'Arabie saoudite.*

---

* M. Nyakyi, République-Unie de Tanzanie, Vice-Président, assume la présidence.

M. Kanju (Pakistan)

Le Pakistan est uni à l'Arabie saoudite par des liens fraternels étroits ainsi que par une foi, une histoire et des valeurs communes. Nous sommes certains que, grâce à votre vaste expérience et à votre habileté consommée, vous conduirez les délibérations de cette importante session de l'Assemblée générale au succès.

Je voudrais également, au nom de ma délégation, exprimer ma profonde reconnaissance et ma grande estime à votre prédécesseur, M. Guido de Marco, Ministre des affaires étrangères de Malte, qui a dirigé les travaux de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale avec succès et beaucoup de distinction.

J'aimerais saisir cette occasion pour rendre particulièrement hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables qu'il mène pour promouvoir la paix internationale et l'harmonie et défendre les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Il s'est attaqué aux problèmes mondiaux avec beaucoup de détermination. La communauté internationale a envers lui une immense dette de gratitude pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour renforcer les fondements de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

Ma délégation est particulièrement heureuse de souhaiter la bienvenue aux sept nouveaux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. La présence parmi nous de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, des Etats fédérés de Micronésie et de la République des Iles Marshall est véritablement un événement historique. Elle témoigne de l'universalité et de la force croissante de notre organisation. Au nom du Gouvernement et du peuple pakistanais, j'exprime mes chaleureuses félicitations aux délégations de ces pays alors qu'ils font leur entrée à l'organisation mondiale en tant que Membres à part entière.

Les changements historiques qui balaient le monde ont produit un mélange de perspectives encourageantes et de graves préoccupations. Tout en assistant à la fin de l'affrontement idéologique entre les deux superpuissances, signe annonciateur d'une ère de coopération mutuelle et d'accommodement, le monde a également été témoin d'un conflit armé dévastateur dans le golfe Persique. La

M. Kanju (Pakistan)

sécurité des petits Etats continue d'être menacée et les conflits armés continuent de couver dans différentes régions du monde. Il n'y a donc pas lieu de s'estimer satisfait.

La paix et le progrès véritables ne peuvent être garantis que si les Etats, petits et grands, se conforment aux principes de la Charte des Nations Unies, règlent leurs différends par des moyens pacifiques et font progresser la coopération internationale afin d'accélérer le développement économique des pays en développement. Les grandes puissances ont la responsabilité particulière de respecter et de promouvoir le principe de l'égalité souveraine. Il serait en effet tragique que la fin de la guerre froide marque l'avènement d'une nouvelle ère de tensions internationales à cause des ambitions d'hégémonie des principales puissances régionales. Nous devrions oeuvrer en faveur d'un nouvel ordre mondial fondé sur l'équité, la justice et le progrès, un ordre qui reflète les aspirations collectives de l'humanité.

L'Organisation a un rôle clef à jouer dans cet ordre mondial en garantissant le respect des buts et principes de sa Charte ainsi que l'application fidèle de ses résolutions. Nous faisons nôtre une foi qui incarne la paix et interdit les guerres d'agression. Il est dit dans le saint Coran que :

"Combattez dans la voie de Dieu contre ceux qui vous feront la guerre. Mais ne commettez point d'injustice en les attaquant les premiers, car Dieu n'aime point les injustes." (Le Coran, sourate II, verset 190)

Le Pakistan continuera de contribuer à la promotion de la paix et au renforcement de l'Organisation en vue de la réalisation de ses objectifs.

Le Pakistan se félicite du relâchement des tensions internationales, du mouvement universel vers la démocratie, de la naissance du libéralisme économique, de la poursuite véritable de la limitation des armements et du respect croissant pour le désir ardent des peuples d'exercer leur droit à l'autodétermination. Ces changements fondamentaux ont créé un environnement salutaire pour le règlement des conflits qui persistent encore - héritage de la guerre froide et de l'ère coloniale. Malheureusement, les efforts sincères que le Pakistan fait de son côté pour la réalisation d'une paix et d'une

M. Kanju (Pakistan)

stabilité durables en Asie du Sud se heurtent à l'attitude peu constructive adoptée par l'Inde au sujet du différend au Jammu et Cachemire.

La population de l'Etat de Jammu et Cachemire occupé par l'Inde s'est soulevée pour exiger son droit inaliénable à l'autodétermination - un droit solennellement promis au peuple du Cachemire par l'Inde, le Pakistan et la communauté internationale dans diverses résolutions adoptées par les Nations Unies. C'est avec un sentiment de profonde inquiétude que je fais savoir à l'Assemblée que l'Etat occupé de Jammu et Cachemire continue d'être le théâtre d'une grave tragédie humaine.

Le Conseil de sécurité et la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan ont recommandé expressément dans leurs résolutions que l'avenir de l'Etat de Jammu et Cachemire soit décidé conformément à la volonté de la population, par le biais d'un plébiscite libre et impartial organisé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais notamment attirer l'attention sur la résolution 47 (1948) du Conseil de sécurité, adoptée le 21 avril 1948, ainsi que sur les résolutions adoptées par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan les 13 août 1948 et 5 janvier 1949. En tant que parties au différend, l'Inde et le Pakistan sont tous deux liés par ces résolutions, lesquelles continuent d'être valables et en vigueur. L'Accord de Simla de 1972 conclu entre l'Inde et le Pakistan a reconnu catégoriquement que le Cachemire était toujours une question pendante qui exigeait d'être réglée.

Depuis le mois de janvier 1990, la situation dans l'Etat de Jammu et Cachemire occupé par l'Inde s'est considérablement détériorée. Les souffrances infligées à la population du Cachemire - hommes, femmes et enfants - par les forces indiennes de sécurité sont devenues insupportables. Même les organisations indiennes de défense des droits de l'homme et les médias indiens reconnaissent les graves violations des droits de l'homme commises par les forces indiennes dans le territoire occupé. Au cours des 21 derniers mois, plus de 5 000 civils innocents ont été tués. Une action déterminée est en cours pour terroriser et réprimer la population. De l'aube au crépuscule, le couvre-feu, les perquisitions maison par maison, la torture, la détention arbitraire et le viol de femmes commis à plusieurs sont le lot quotidien des gens vivant dans la vallée. Malgré le déploiement de près d'un

M. Kanju (Pakistan)

demi-million d'hommes des forces militaires et paramilitaires indiennes au Cachemire, le soulèvement de la population autochtone, déjà largement répandu, continue de gagner du terrain, reflétant la volonté déterminée du peuple du Cachemire d'assurer son droit inaliénable à l'autodétermination. Le Pakistan ne peut assister les bras croisés au souffrances du peuple du Cachemire, un peuple auquel nous sommes unis par des liens religieux, historiques, culturels et de parenté indissolubles.

Les violations des droits de l'homme ne se produisent pas dans le vide. Elles résultent de ce que l'on ne parvient pas à trouver une solution pacifique à des problèmes politiques. Les violations des droits de l'homme commises en Palestine, en Afrique du Sud et d'autres parties du monde sont le résultat de l'incapacité de la communauté internationale à régler les problèmes politiques inhérents à ces situations. C'est la même chose pour le Cachemire, où la situation continue d'être empoisonnée par des problèmes politiques du fait de l'incapacité de la communauté internationale à appliquer les résolutions pertinentes des Nations Unies.

Le soulèvement dans l'Etat du Cachemire occupé par l'Inde est entièrement autochtone et spontané. Les tentatives faites par l'Inde pour mettre l'agitation sur le compte d'une prétendue ingérence du Pakistan sont à la fois trompeuses et intéressées. Pour preuve de notre bonne foi, nous avions proposé à l'Inde l'établissement d'un mécanisme neutre, tel que le stationnement d'un groupe d'observateurs internationaux impartiaux le long de la ligne de contrôle, qui aurait eu pour mission de surveiller la situation et d'enquêter sur cette dernière afin de parvenir à des conclusions indépendantes. L'Inde n'a pas accepté cette proposition - mettant ainsi à jour la fausseté de ses allégations.

Bien que nous nous réjouissions avec ceux qui ont obtenu la liberté, nous ne pouvons ignorer le sort tragique du peuple de Jammu et Cachemire. La communauté internationale doit exercer une pression morale et politique sur l'Inde pour qu'elle cesse de recourir à la force et permette au peuple du Cachemire d'exercer librement son droit inaliénable à l'autodétermination. Ce n'est que par une application uniforme des décisions du Conseil de sécurité que la foi dans les Nations Unies en tant qu'instrument de paix et de sécurité internationales pourra être préservée. Une approche sélective du règlement des différends porterait atteinte à l'image et à la stature de l'organisation mondiale.

M. Kanju (Pakistan)

Le Pakistan est attaché à un règlement pacifique du différend entre le Jammu et le Cachemire sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dans l'esprit de l'Accord de Simla. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes toujours dits prêts à entamer avec l'Inde un dialogue constructif et utile.

Le Premier Ministre du Pakistan a, par la voix d'un envoyé spécial qui s'est rendu en Inde en août 1991, formulé l'espoir que le Pakistan et l'Inde pourraient régler tous leurs différends bilatéraux de façon pacifique. Nous sommes convaincus que le règlement de la question du Cachemire ouvrira la voie à une ère nouvelle où à la tension et à l'affrontement se substitueront l'harmonie et la coopération entre les deux pays voisins.

Le combat héroïque du peuple afghan lui a permis de libérer sa patrie de l'occupation étrangère. Il a aussi contribué à la renaissance de la liberté et de la démocratie dans le monde. Mais l'Afghanistan est toujours aux prises avec un conflit armé persistant. Les récents événements dans la région ont cependant fait naître l'espoir d'un règlement politique juste. Les efforts doivent maintenant être intensifiés afin de rétablir la paix en Afghanistan et de permettre à des millions de réfugiés afghans de rentrer chez eux dans la dignité et l'honneur. Le transfert du pouvoir exercé actuellement à Kaboul à un gouvernement largement représentatif de la volonté et des aspirations du peuple afghan doit nécessairement être l'élément central de tout règlement du problème afghan.

Le Pakistan a toujours été attaché à un règlement politique d'ensemble du problème afghan et a pris un certain nombre d'initiatives dans ce sens. Nous avons eu des consultations approfondies avec les pays intéressés : l'Iran, l'Arabie saoudite, les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous avons aussi pleinement appuyé les efforts du Secrétaire général. De leur côté, le Pakistan et l'Iran ont décidé de travailler ensemble avec les moudjahidin afghans dans un cadre trilatéral pour promouvoir le processus de paix.

La proposition en cinq points du Secrétaire général, annoncée le 21 mai 1991, prévoit un ensemble de principes directeurs susceptibles de servir de base à un éventuel règlement en Afghanistan. Nous sommes favorables à un plan global englobant tous les éléments de la proposition. Tout en nous félicitant de la décision récente américano-soviétique de stopper la

M. Kanju (Pakistan)

fourniture d'armes à toutes les parties afghanes d'ici à janvier 1992, nous pensons qu'il est important que la période intermédiaire soit utilisée pour faciliter des accords sur les points encore en suspens, notamment sur un mécanisme de transition, qui est au centre de la proposition du Secrétaire général. Des arrangements en vue de l'élection du futur gouvernement de l'Afghanistan, l'instauration d'un cessez-le-feu et le retour des réfugiés afghans devraient également être mis au point.

Pendant plus de 12 ans le Pakistan a abrité et secouru plus de trois millions de réfugiés. Ils ont choisi d'affronter les privations et les rigueurs de l'exil plutôt que de s'exposer à l'insécurité et aux incertitudes nées du conflit dans leur patrie. Le déclin actuel de l'aide humanitaire internationale a non seulement aggravé les dures conditions de vie des réfugiés afghans, mais elle a également exercé une ponction exceptionnellement lourde sur nos ressources déjà maigres. Nous demandons à la communauté internationale de continuer de remplir son rôle humanitaire jusqu'à ce que soient réunies les conditions propices au rapatriement volontaire des réfugiés dans leur patrie.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance au Secrétaire général et à son représentant spécial pour leurs efforts inlassables en vue d'un règlement d'ensemble du problème afghan. Je tiens également à rendre hommage au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour le rôle important qu'il a joué dans la fourniture de secours et d'une aide aux réfugiés afghans.

Le conflit du golfe Persique a gravement nui à la cause de la paix et de la coopération régionales. La position de principe du Pakistan concernant cette question a toujours été conforme aux résolutions du Conseil de sécurité. D'autre part, nous n'avons épargné aucun effort pour aboutir à une solution pacifique et honorable du problème. Ainsi, le Premier Ministre du Pakistan s'est rendu dans 12 pays islamiques et a dépêché des émissaires dans 13 autre pays. Le conflit armé a entraîné de lourdes pertes humaines et causé des dégâts matériels considérables. Le Pakistan estime qu'il est temps de laisser derrière nous les affres de la guerre et d'entamer un nouveau chapitre d'amitié et de coopération.

Le Pakistan est fermement convaincu que le Moyen-Orient ne connaîtra de paix stable que lorsque les troupes israéliennes se seront retirées de tous

M. Kanju (Pakistan)

les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif, et que le peuple palestinien jouira à nouveau de ses droits inaliénables, en particulier le droit de créer son propre Etat en Palestine.

Le soulèvement courageux du peuple palestinien sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza a fait clairement apparaître que la répression est impuissante face à un peuple résolu à assurer sa liberté et son indépendance.

Nous espérons que les initiatives récentes en vue de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur la Palestine, à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris les Palestiniens, mèneront à un règlement d'ensemble juste au Moyen-Orient.

Le problème de Chypre continue d'être un sujet de préoccupation pour nous tous. Nous appuyons les efforts que déploie le Secrétaire général pour résoudre la question de Chypre conformément à la résolution 649 (1990) du Conseil de sécurité.

Le Pakistan a suivi avec un vif intérêt l'initiative des cinq membres permanents du Conseil de sécurité concernant la question du Cambodge. Nous sommes sûrs que leurs efforts, ainsi que ceux que déploient les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), seront couronnés de succès et que cette question sera réglée sur la base du libre exercice de la volonté du peuple cambodgien. Nous nous félicitons que le Cambodge soit représenté à l'Assemblée générale par la délégation du Conseil national suprême dirigé par S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk.

Les événements récents dont l'Afrique du Sud a été le théâtre sont certes un pas dans la bonne direction, mais ils ne suffisent pas à éliminer totalement l'apartheid. La communauté internationale a le devoir d'appuyer résolument le combat du peuple sud-africain pour l'autodétermination et le gouvernement par la majorité. Les sanctions imposées au régime de Pretoria ne doivent pas être levées tant que l'apartheid n'aura pas été totalement éliminé et que le gouvernement par la majorité n'aura pas été institué.

L'évolution de la situation mondiale a mis en relief l'importance que revêt la coopération économique régionale. Le Pakistan est déterminé à donner un nouveau sens à la coopération régionale par l'intermédiaire de l'Association pour la coopération régionale en Asie du Sud et de l'Organisation de coopération économique.

M. Kanju (Pakistan)

Le Pakistan a toujours encouragé la cause de la paix et de la sécurité internationales et l'élimination des armes de destruction massive. Aussi nous félicitons-nous de la conclusion du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START) entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Le Pakistan se réjouit en particulier de l'annonce récente par le Président Bush de mesures audacieuses et d'une grande portée comprenant, entre autres, l'élimination des armes nucléaires tactiques basées sur terre et sur mer. Ces mesures constituent un très net progrès vers un désarmement nucléaire et exigent de toutes les parties intéressées une réponse appropriée. Nous souhaitons que ce processus aboutisse à l'élimination complète des armes nucléaires. Entre-temps, des arrangements internationaux juridiquement contraignants doivent être mis au point qui garantiront tous les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires.

Nous appuyons la conclusion prochaine d'un traité global d'interdiction des essais nucléaires. En attendant sa conclusion, des arrangements visant l'interdiction des essais nucléaires doivent être conclus entre les Etats régionaux dans différentes parties du monde. Ces accords régionaux constitueront non seulement des mesures destinées à renforcer la confiance, mais faciliteront aussi la conclusion d'un traité global d'interdiction des essais nucléaires.

Le Pakistan appuie la conclusion prochaine d'une convention globale sur l'interdiction complète des armes chimiques. Nous sommes également en faveur de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Les efforts de désarmement mondial doivent être complétés par des mesures de désarmement au niveau régional. L'approche régionale offre une perspective tout à fait réaliste de désarmement, les perceptions de la menace et de sécurité variant d'une région à l'autre. Cette approche s'impose peu à peu, comme en témoigne l'adoption à une écrasante majorité d'une résolution sur le désarmement régional lors de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

M. Kanju (Pakistan)

Les négociations en matière de désarmement classique aux niveaux international et régional doivent également être poursuivies énergiquement, notamment en raison du perfectionnement et de la puissance destructrice accrus des armes classiques. Le désarmement naval est devenu un objectif tout aussi important, du fait de la rapide augmentation de la capacité navale de certains Etats. L'acquisition de porte-avions et de sous-marins à propulsion nucléaire par certains Etats régionaux est une source de grave préoccupation pour les voisins plus petits.

Le Pakistan a proposé un certain nombre de mesures de désarmement pour renforcer la paix et la stabilité en Asie du Sud. Nous considérons que l'approche régionale de la question de la non-prolifération est le moyen le plus praticable et le plus efficace pour régler la question nucléaire sur la base des principes d'égalité et de non-discrimination, en Asie du Sud. Outre plusieurs propositions, y compris la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, que l'Inde présente depuis 1974 pour que notre région soit exempte d'armes nucléaires, le Premier Ministre du Pakistan a récemment présenté trois importantes propositions sur la limitation des armes et la non-prolifération nucléaire en Asie du Sud. Ces propositions portent sur : premièrement, la tenue de consultations par les Etats-Unis, l'Union soviétique et la Chine, avec l'Inde et le Pakistan, pour garantir la non-prolifération nucléaire en Asie du Sud; deuxièmement, des arrangements bilatéraux ou un régime régional sur l'interdiction de toutes les armes de destruction massive en Asie du Sud; et, troisièmement, une réduction mutuelle et équilibrée des forces en Asie du Sud conformément au principe de sécurité égale et non diminuée au niveau le plus bas des armements.

Nous sommes encouragés par la réaction positive qu'ont reçue nos propositions de la part de nombreux pays. Nous espérons que l'Inde réagira également positivement, notamment à la proposition sur la tenue de consultations par les cinq nations pour un régime de non-prolifération nucléaire en Asie du Sud.

La non-prolifération nucléaire en Asie du Sud est une condition essentielle à la paix, à la sécurité et au progrès dans la région. Les propositions faites par notre Premier Ministre sont dans l'esprit de l'époque et traduisent notre sincère désir de voir les pays de l'Asie du Sud

M. Kanju (Pakistan)

concentrer leurs efforts sur le développement économique en affectant les ressources actuellement consacrées à la défense à des objectifs en faveur du développement.

La question des transferts d'armes doit être examinée dans le cadre du contexte général de la limitation des armes classiques, en tenant compte de la capacité de production défensive nationale des divers pays et de leur souci légitime en matière de sécurité.

Chaque pays a le droit souverain de décider de ses propres besoins légitimes en matière de défense. Nombre d'Etats, petits et moyens, faute d'une capacité de production défensive nationale, dépendent des transferts internationaux d'armes pour répondre à leurs besoins essentiels en matière de sécurité. Dans certains cas, les menaces à leur sécurité proviennent d'Etats voisins dotés d'une vaste capacité de production défensive nationale. De toute évidence, refuser l'acquisition d'armes au moyen de transferts internationaux mettrait en péril la sécurité de ces petits Etats vulnérables et aurait un effet déstabilisateur sur la paix et la sécurité internationales. Il est donc essentiel de veiller à ce que la limitation des transferts d'armes ne crée ou ne perpétue des déséquilibres régionaux dangereux.

Le monde est au seuil d'une époque de grands espoirs. Les perspectives d'une paix durable sont aujourd'hui plus réelles qu'elles ne l'ont jamais été au cours des nombreuses décennies qui ont précédé. Cependant, pour de nombreux peuples du tiers monde, cette paix est distante et non pertinente. Tandis que le taux de morts par balles a peut-être chuté, le nombre de victimes de privations continuent de s'accroître. L'analphabétisme, la malnutrition, le chômage et la pauvreté sont à la hausse. Nous constatons, jour après jour, des signes pénibles de l'horreur de la pauvreté humaine. Cela n'a rien à voir avec une paix véritable.

Les années 80 ont été décrites comme la décennie perdue du développement. Si des mesures correctives ne sont pas prises, cette génération perdue pourra même s'étendre jusqu'à l'an 2000. Selon certaines données, le monde industrialisé dépense chaque année 6 000 milliards de dollars de plus qu'au début des années 80. Au cours de cette même période,

M. Kanju (Pakistan)

son aide annuelle au monde en développement a été réduite de 4 milliards de dollars. Pis encore, les transferts nets de ressources vers ces pays, compte tenu des versements d'intérêts, ont été réduits à néant. En 1990 seulement, le transfert négatif de ressources des pays en développement aux pays développés s'est chiffré à 39 milliards de dollars.

La Déclaration (A/RES/S-18/3) adoptée à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale a fourni un programme convenu pour une action commune. Elle comprenait les engagements pris par les pays développés et en développement pour renforcer la coopération économique internationale et relancer la croissance et le développement. Dans l'esprit de la Déclaration, nombre de pays du tiers monde ont pris de vastes mesures pour améliorer l'efficacité de la gestion économique. Les gouvernements ont pris des mesures concrètes pour libéraliser leur économie, réduire l'intervention de l'Etat et encourager le commerce et l'investissement.

Au Pakistan, en outre, le Gouvernement du Premier Ministre Muhammad Nawaz Sharif a lancé un programme de vastes réformes économiques qui comprend la privatisation et la déréglementation en vue d'encourager l'activité économique dans un cadre libéral. Ces réformes, qui sont sans précédent dans l'histoire du Pakistan, sont destinées à stimuler et à encourager les lois du marché, qui sont le principal moteur de la croissance économique. Conformément à sa politique d'autosuffisance, le Gouvernement concentre ses efforts vers la promotion des exportations et des investissements étrangers dans le pays.

Malheureusement, l'environnement économique international reste gravement hostile aux pays en développement. Les pays industrialisés n'ont pas assorti les mesures de réforme prises dans le tiers monde de mesures concrètes. Les efforts que nous faisons pour encourager la croissance et le développement continuent de se heurter au refus de l'accès au marché, à la diminution des courants de ressources, à l'absence d'investissements étrangers et à l'écrasant fardeau de la dette. Il est impérieux de prendre promptement des mesures pour résoudre ces problèmes. Il faudra déployer des efforts particuliers pour que soient couronnées de succès les négociations de l'Uruguay Round, qui sont dans l'impasse sur un certain nombre de questions clefs.

M. Kanju (Pakistan)

Il est également nécessaire de promouvoir un étroit partenariat pour contrer la menace croissante que fait peser la dégradation de l'environnement. La communauté internationale doit élaborer une stratégie globale pour faire face à ce grave problème. Les responsabilités et obligations des pays tant développés qu'en développement ont été clairement énoncées dans la résolution 44/228. Un accord véritablement international sur l'environnement devra tenir compte de la dimension en matière de développement. Les engagements pris en ce qui concerne le transfert de ressources supplémentaires et de technologies écologiques fiables vers les pays en développement devront donc être respectés intégralement. La délégation pakistanaise espère sincèrement que les gains à court terme ne seront plus privilégiés et que les buts que nous nous étions fixés à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale seront poursuivis sérieusement.

La présente session de l'Assemblée générale se déroule en un moment crucial de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Le rôle de l'organisation mondiale pour faire accéder la Namibie à l'indépendance, promouvoir la paix en Amérique centrale, combattre l'agression dans le Golfe et régler les différends régionaux lui vaut le respect et la reconnaissance de la communauté internationale. Tandis que nous nous réjouissons de ces succès, nous attendons de l'Organisation des Nations Unies qu'elle contribue plus énergiquement à la promotion de la croissance économique et du développement dans le tiers monde. Il est clair que cette tâche n'est pas hors de notre portée. Si les adversaires acharnés d'hier peuvent devenir les partenaires consentants d'aujourd'hui, il est permis d'espérer que les vastes ressources du monde serviront au bien-être collectif de l'humanité. C'est ainsi seulement que nous serons en mesure de jeter les fondements d'une paix durable et d'une prospérité universelle.

M. SKUBISZEWSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais adresser à l'Ambassadeur Samir Shihabi les félicitations de la Pologne pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. C'est avec un plaisir tout particulier que j'accueille dans ces hautes fonctions un représentant du Royaume d'Arabie saoudite, l'un des membres fondateurs de l'Organisation. De chaleureux remerciements sont dus au Président sortant, M. Guido de Marco, de Malte, que la Pologne a eu le plaisir d'accueillir dernièrement, pour la façon remarquable dont il a dirigé la quarante-cinquième session. Je tiens également à exprimer au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, notre respect et notre satisfaction pour la façon dont il a servi pendant 10 ans les Nations Unies. Nous lui rendons hommage pour tout ce qu'il a fait.

C'est avec une satisfaction toute particulière que je souhaite la bienvenue parmi nous aux sept nouveaux Membres de l'Organisation : la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée, les Etats fédérés de Micronésie, la République des Iles Marshall et les Républiques baltes - Estonie, Lettonie, Lituanie. Il faut espérer que l'admission des deux Etats coréens contribuera à l'unification de la nation coréenne. Quant aux pays baltes, je tiens à dire que le nouveau Gouvernement polonais appuie l'aspiration de ces vieilles nations à recouvrer leur indépendance. Nous sommes heureux que le chapitre tragique de leur histoire soit enfin clos.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la démocratie s'est renforcée en Europe centrale et de l'Est. Les événements survenus récemment en Union soviétique et l'opposition au coup d'Etat qui s'est terminé par un échec ont prouvé que les transformations démocratiques sont irréversibles.

Pendant et après le conflit du Golfe, le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble ont soutenu les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Cela marque un tournant dans l'histoire de notre organisation et dans les relations internationales. L'action de l'ONU réaffirme la primauté du droit international, la souveraineté et l'égalité des Etats, les valeurs démocratiques et le respect des droits de l'homme.

Cependant, nous devons faire un grand effort systématique. Notamment, il ne faudrait pas permettre qu'éclatent des conflits et des tensions qui, d'une

M. Skubiszewski (Pologne)

certaine façon, étaient immobilisés ou stabilisés par la guerre froide. La communauté des nations fait face à des défis formidables en matière de sécurité internationale et d'édification des fondements économiques de la sécurité. Ces tâches reflètent le poids croissant des relations Nord-Sud, y compris de leur composante Est-Sud. Le relancement de la croissance dans les pays en développement et la réorientation des économies des nouvelles démocraties européennes vers l'économie de marché sont d'une importance capitale. L'affrontement Est-Ouest maintenant défunt ne doit pas être remplacé par une querelle due à des tensions alimentées par le sous-développement. En particulier, le modèle du commerce mondial doit changer : le protectionnisme est mauvais pour les consommateurs et, en dernière analyse, néfaste pour les producteurs. La fragmentation de l'économie mondiale en blocs rivaux n'est un avantage pour personne. Les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) doivent s'efforcer de parvenir rapidement à une conclusion satisfaisante à l'Uruguay Round.

Le succès des nouvelles démocraties d'Europe centrale et de l'Est pourrait constituer un exemple utile que certains Etats et d'autres continents pourraient examiner et suivre. Notre succès offrira davantage d'opportunités commerciales pour les produits du Sud.

L'expérience du conflit du Golfe devrait entraîner la consolidation de notre organisation. Tout d'abord, nous devons maintenir l'efficacité du Conseil de sécurité. Il faut trouver une approche imaginative - les opérations de maintien de la paix devraient être suivies d'opérations d'établissement de la paix. Alors que certaines dispositions du Chapitre VII de la Charte n'ont toujours pas été appliquées, il faut trouver des moyens parallèles permettant à l'ONU d'empêcher et de décourager l'agression, de contrôler l'accroissement des arsenaux et de résoudre les problèmes humanitaires et écologiques qui résultent de conflits armés. Le système des Nations Unies a indubitablement besoin d'être réformé pour mieux servir les intérêts des Etats Membres de façon rentable. Nous appuyons l'idée d'une Organisation des Nations Unies unitaire.

Le consensus des membres permanents du Conseil de sécurité et leur détermination à décourager la menace ou l'emploi de la force sont des facteurs

M. Skubiszewski (Pologne)

essentiels à la création d'un ordre international opérationnel de l'après-guerre froide. Cet ordre doit, tout d'abord, permettre d'empêcher les conflits. En cas de rupture de la paix, il doit permettre la gestion du conflit et de l'après-conflit. La leçon de l'invasion du Koweït par l'Iraq est claire : il faut plus qu'une simple dissuasion.

La Pologne convient avec le Secrétaire général qu'il devrait y avoir des dispositions permettant d'alléger le fardeau supporté par les pays qui participent à des mesures économiques dirigées contre l'Etat fautif. Certains des partenaires économiques de cet Etat pourraient souffrir considérablement de s'être conformés aux décisions de l'Organisation. A l'évidence, l'Article 50 de la Charte ne constitue pas un remède suffisant. Si cet article devait être renforcé, une autre règle relative à un aspect différent des arrangements de sécurité, dépassée depuis longtemps, devrait être supprimée de la Charte. Je fais référence ici à l'Article 107 et au passage pertinent de l'Article 53. Ces dispositions parlent d'une action - Article 107 - notamment coercitive - Article 53, paragraphe I - à prendre contre "tout Etat qui, au cours de la seconde guerre mondiale, a été l'ennemi de l'un quelconque des signataires" de la Charte des Nations Unies. L'appellation "Etat ennemi", qui remonte à 1945, n'a plus de signification dans le droit et la pratique des Nations Unies. Ce sont des dispositions anachroniques qui ne correspondent pas à la réalité juridique et politique de l'Organisation. Le caractère transitoire de l'objet de l'Article 107, Chapitre XVII, est présenté comme tel dans l'article lui-même. Cette transition est maintenant derrière nous. Je suis convaincu qu'il y a un consensus à l'Assemblée pour que ces dispositions soient supprimées de la Charte et reléguées à leur juste place, c'est-à-dire dans l'histoire.

Dans cette période de changement, nous devrions nous demander non seulement ce que l'Organisation peut faire pour nous, mais également ce que les Etats Membres peuvent et devraient faire pour qu'elle devienne un instrument de leurs propres politiques, des politiques dynamiques en harmonie avec la Charte.

Pour assurer la sécurité internationale, il faut, pour commencer, entretenir de bonnes relations avec ses voisins. Le changement historique intervenu récemment dans les relations germano-polonaises est notre

M. Skubiszewski (Pologne)

contribution commune à la sécurité européenne et mondiale. Je rends hommage aux Polonais et aux Allemands dont l'imagination et la persévérance ont rendu ce changement possible et durable.

Nous faisons de notre mieux pour développer le processus créateur d'interaction en Europe. Les nouveaux arrangements régionaux ont un rôle à jouer ici : coopération trilatérale entre la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie, coopération balte et groupe hexagonal. Le rôle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) est essentiel et il est en pleine expansion. Tout cela traduit la détermination de construire une sécurité coopérative en Europe.

M. Skubiszewski (Pologne)

Les armements sont un problème contemporain. La limitation et la surveillance des transferts internationaux d'armes devraient être au nombre des moyens de prévenir des conflits et de gérer les périodes consécutives aux conflits. Il faut une transparence accrue dans les transactions d'armes conventionnelles, en particulier dans les zones instables et susceptibles de donner naissance à des conflits. La transparence permettra de mettre en place un système d'alerte rapide. La Pologne appuie l'initiative prise par les 12 Etats membres de la Communauté européenne d'établir un registre des transferts d'armes classiques, qui serait géré par les Nations Unies. Nous sommes prêts à nous joindre aux auteurs d'un projet de résolution approprié.

Cependant, pour être fiable, le nouvel ordre international doit comprendre une vérification des armes accumulées et mettre aussi un terme à la prolifération des armes de destruction massive et à la technologie des missiles. Ce serait un pas important vers un tel objectif que d'apporter rapidement la dernière main à la convention sur les armes chimiques et de renforcer l'efficacité de la Convention sur les armes biologiques. Une large adhésion au Traité sur la non-prolifération est de la plus haute importance. Nous sommes heureux des déclarations faites récemment par la France et la Chine et par certains autres pays dotés d'une capacité nucléaire, y compris la République d'Afrique du Sud, qui se sont déclarés prêts à réexaminer leur attitude à l'égard de ce traité. De l'expérience acquise pendant le conflit du Golfe, eu égard au Traité sur la non-prolifération, il ressort que le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique devrait être développé plus avant.

Le Traité sur les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée et le Traité START sont des progrès importants vers l'édification de la sécurité mondiale. Récemment, il y a eu un événement extrêmement important : je veux parler des initiatives de désarmement annoncées le 27 septembre dernier par le Président des Etats-Unis d'Amérique. Les changements proposés affectent les forces nucléaires terrestres, navales et aériennes. Cette vision élargie nous rapproche tous d'un ordre mondial plus sûr et meilleur.

Je pense que chacun reconnaîtra que la sécurité mondiale est une question qui ne peut plus être examinée par un groupe d'Etats ou un autre. Le monde en développement dépense chaque année 200 milliards de dollars en armements. Ces

M. Skubiszewski (Pologne)

pays dépensent une plus grande partie de leur produit national brut que les Etats développés. La question est de savoir comment le "dividende de la paix" peut être mis au service des besoins de développement.

Je voudrais dire une chose au sujet du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Les changements survenus en Union soviétique ne doivent pas mettre ce traité en danger. Le processus de ratification et d'entrée en vigueur devrait être terminé dès que possible. La ratification du Traité, dans sa forme actuelle, n'a pas d'incidences sur le droit des Républiques soviétiques à l'autodétermination et à l'indépendance, qu'elle ne limite d'aucune façon. Ce sont des questions différentes qui ne s'opposent pas. La succession des obligations découlant du Traité doit se faire pour tous les Etats surgissant sur le territoire soviétique. L'application stricte du Traité est une très grande importance pour la stabilité et la sécurité en Europe.

Un nouvel ordre mondial est inconcevable sans la guérison des plaies du Moyen-Orient. La Pologne s'engage à participer avec détermination à la recherche d'une paix équitable et durable dans la région. Cette paix est possible à condition que soient sauvegardés tous les intérêts légitimes en matière de sécurité de tous les pays et peuples de la région. Un défi et une occasion véritablement historiques découlent des efforts faits pour convoquer, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, une conférence sur le Moyen-Orient avec la participation des Nations Unies. A mon avis, une telle conférence réussira d'autant mieux que les antagonismes et la méfiance seront écartés. Il ne faut pas non plus permettre de fausses accusations. C'est pour toutes ces raisons que la Pologne estime que l'Assemblée générale doit abroger la résolution 3379 (XXX), du 10 novembre 1975, sur le sionisme. J'ajouterai que le mouvement Solidarité en Pologne, ainsi que le nouveau Gouvernement, ont toujours été contre cette résolution. Il y a longtemps que les Nations Unies auraient dû l'éliminer. En conséquence, la Pologne se portera coauteur d'un projet de résolution allant dans ce sens.

La crise yougoslave est source de grande inquiétude. Nous craignons que cette crise ait des conséquences négatives pour l'unité européenne et pour la coopération au-delà de l'Europe. La Pologne se félicite de la résolution

M. Skubiszewski (Pologne)

713 (1991) du Conseil de sécurité et s'y conformera. Cette résolution contient un appui important aux mesures prises par la Communauté européenne et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Je pense que plus tard, après la consolidation du cessez-le-feu, il sera possible de lancer de nouvelles initiatives en faveur de la paix, eu égard à la crise yougoslave. Lorsque toutes les conditions indispensables auront été remplies - et lorsque les parties au conflit y consentiront -, la mission de surveillance pourra être renforcée et d'autres mesures de maintien de la paix pourront être envisagées. La Pologne est prête à mettre son expérience dans ce domaine à la disposition de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les organisations européennes compétentes. Nous sommes tout aussi disposés à participer au processus de médiation et de conciliation ou à d'autres mécanismes appropriés. Nous nous félicitons du recours à l'arbitrage.

Qu'il me soit permis d'ajouter que les utilisations du maintien de la paix en Europe peuvent avoir des ramifications qui s'étendront bien au-delà du conflit yougoslave. Certaines régions d'Europe traversent une période de transition qui n'est pas toujours prévisible. Cependant, l'Europe doit rester un continent de paix, de sécurité et de coopération amicale. Cette perspective élargie du maintien et de la gestion de la paix en Europe a été récemment envisagée par le Président de la République de Pologne, M. Lech Walesa, lauréat du prix Nobel de la paix, dans son allocution devant l'Assemblée fédérale de Tchécoslovaquie, le 17 septembre 1991. Cette approche élargie sert les objectifs des Nations Unies et devrait nous permettre de mieux conjuguer nos efforts de paix.

Je vais parler maintenant de certaines questions mondiales dans des domaines qui ne relèvent pas de l'élimination du conflit armé ni du maintien de la sécurité politique et militaire.

En mai dernier, le Conseil économique et social a décidé d'autoriser le Secrétaire général à tenir des consultations relatives à la convocation d'une réunion au sommet sur des questions concernant les politiques sociales et le développement. Nous saluons cette initiative comme une nouvelle manifestation d'une prise de distance par rapport aux discussions stériles teintées par l'idéologie sur des questions sociales, en faveur de l'examen de mesures

M. Skubiszewski (Pologne)

précises destinées à renforcer le rôle de l'individu et à assurer une meilleure qualité de vie dans le contexte d'une liberté élargie.

L'importance de l'initiative du Conseil économique et social découle également du fait que, comme le dit le rapport de 1991 sur le développement humain : l'absence d'engagement politique, non pas de ressources financières, est souvent la véritable cause de la négligence humanitaire.

Compte tenu de son expérience passée, la Pologne estime que le développement économique est inconcevable s'il ne se fonde pas sur un développement social solide à l'intérieur duquel l'individu et ses intérêts occupent une place prépondérante. Nous nous félicitons par conséquent des préparatifs de l'Année internationale de la famille, le cadre le plus large jusqu'ici pour une approche intégrée des questions sociales aux Nations Unies. Conformément à la tendance qui se dégage actuellement au sein du Conseil économique et social, les questions économiques et sociales doivent être traitées de front; cela est également valable pour les rapports dans les domaines économique et social sur le plan mondial, qui continuent d'être préparés séparément.

M. Skubiszewski (Pologne)

Un des défis mondiaux qui se posent à nous est celui de la dégradation de l'environnement. Le succès de la Conférence sur l'environnement et le développement, qui aura lieu au Brésil en 1992, dépendra de la mise au point de programmes spécifiques et de l'évaluation des coûts. Sans quoi, il est peu probable que des engagements sur le transfert de techniques écologiquement saines et sur les modalités et procédures de tels transferts soient pris. Des ressources financières supplémentaires sont nécessaires, et, même si les estimations varient, les sommes, de toute façon, seront considérables. Les nouvelles sources de financement peuvent comprendre, d'abord, la conversion à des fins écologiques d'une partie des dettes, ensuite, des frais pour les usagers et des amendes à régler pour pollution. Quoi qu'il en soit, la prévisibilité des ressources est nécessaire pour assurer la continuité du flux des moyens financiers. Voilà quelques-uns des problèmes qui doivent être examinés attentivement pendant la préparation de la Conférence.

Je me permets d'ajouter que l'ONU a un plus grand rôle à jouer dans l'aide à apporter aux victimes de catastrophes naturelles et de catastrophes dues à l'homme.

La proclamation de la Décennie des Nations Unies pour le droit international par l'Assemblée générale doit susciter un effort intellectuel associé à la coordination entre les divers participants. Si elle est prise au sérieux, cette tâche est une tâche énorme.

Parmi d'autres initiatives, l'accent doit être mis sur la mise en oeuvre du droit international aux plans municipal et intergouvernemental. Plusieurs raisons font que l'application nationale du droit international par des instances et tribunaux administratifs laisse beaucoup à désirer. Il y a plusieurs pays qui bénéficieraient certainement d'une information plus ample et systématique sur les démarches possibles en matière de mise en oeuvre nationale. Mais il y a aussi place pour l'amélioration dans certains des Etats où la primauté du droit est par ailleurs respectée. L'influence du droit international sur l'ordre juridique interne de chaque Etat est aujourd'hui telle que, pour être efficace, le processus exige un niveau de compétence très élevé et un fonctionnement très efficient des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. La Décennie doit favoriser la réalisation de progrès dans ce domaine.

M. Skubiszewski (Pologne)

Cela est particulièrement important en ce qui concerne la mise en oeuvre au niveau municipal d'instruments internationaux pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la protection des minorités. Le Secrétaire général doit être félicité pour avoir souligné que :

"... le principe de la non-ingérence dans ce qui relève au premier chef de la juridiction interne des Etats ne devrait pas permettre que soient impunément commises des violations massives et systématiques des droits de l'homme... " (A/46/1, p. 10)

Il doit être bien entendu que l'exception de juridiction interne ne s'applique pas dans les cas qui relèvent d'une réglementation internationale. Aujourd'hui, presque toute la gamme des droits de l'homme et des libertés fondamentales fait l'objet de traités ou d'autres obligations. Leur violation ne relève donc pas du domaine réservé des Etats, pas plus que les actions individuelles ou concertées de gouvernements pour la défense des droits de l'homme ne constituent une ingérence dans les affaires intérieures de l'Etat.

La Décennie pour le droit international doit également attirer notre attention sur le rôle des tribunaux internationaux. Le fait que, depuis peu, les Etats ont fréquemment recours à la Cour internationale de Justice est un fait positif. L'acceptation de la compétence inconditionnelle de la Cour doit être encouragée. Il serait en particulier utile d'examiner la possibilité d'élargir la pratique des Etats au titre de la clause facultative du Statut de la Cour internationale de Justice selon laquelle les Etats parties à un litige accepteraient de saisir la Cour pour donner suite à une recommandation dans ce sens du Conseil de sécurité des Nations Unies. Je me refère au paragraphe 3 de l'Article 36 de la Charte et à l'Article 36 du Statut de la Cour. Enfin, en raison de sa souplesse et des autres avantages qu'il comporte, le recours à l'arbitrage doit être encouragé.

Alors que notre monde est de moins en moins divisé, le rôle du droit dans le renforcement de la structure de la société internationale prend de plus en plus d'importance. Certains affirment qu'il existe des situations où l'intérêt national s'oppose au droit de la Charte. C'est inexact, et je pense que notre organisation le prouve. Au sein des Nations Unies, il n'y a pas d'autre voie que celle de la coopération et de l'action commune en vertu de la primauté du droit.

La séance est levée à 13 h 25.